

## Enquêtes publiques

relatives au

projet de Clermont Auvergne Métropole (CAM) et du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Clermontoise (SMTC-AC) de déployer les lignes B et C ainsi que de réaliser les aménagements associés sur le territoire de la métropole clermontoise dans le cadre du projet « Inspire » sur le territoire des communes d'Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol et Royat

# I - RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTES

## ANNEXES

- 1- Arrêté n°20220502 pris le 27 avril 2022 par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, et certificats d'affichage de l'avis d'enquêtes publiques
- 2- Certificats d'affichages de l'avis d'enquête parcellaire
- 3- PV de synthèse des observations remis au porteur de projet
- 4- Mémoire en réponse du porteur de projet

### COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Daniel TAURAND (président de la commission d'enquête)

Jean-Christophe PEUREUX

Bernard MUNDET

# TABLE DES MATIERES

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 1     | GENERALITES .....  | 3  |
| 1.1   | Objet des enquêtes .....   | 3  |
| 1.2   | Description sommaire du projet .....   | 3  |
| 1.2.1 | Son contexte territorial .....   | 3  |
| 1.2.2 | Son historique.....  | 4  |
| 1.2.3 | Ses objectifs et ses attendus .....  | 4  |
| 1.2.4 | Son contenu.....   | 5  |
| 1.2.5 | Son portage .....  | 6  |
| 1.2.6 | Son financement.....   | 6  |
| 1.2.7 | Son impact sur les documents d'urbanisme .....   | 6  |
| 1.2.8 | Son impact sur le parcellaire .....  | 7  |
| 2     | ORGANISATION DES ENQUÊTES PUBLIQUES.....   | 8  |
| 2.1   | L'arrêté préfectoral prescrivant les enquêtes .....  | 8  |
| 2.2   | La désignation de la commission d'enquêtes.....  | 8  |
| 2.3   | La publicité préalable réglementaire .....   | 8  |
| 2.3.1 | Affichage.....   | 8  |
| 2.3.2 | Publication par voie de presse .....   | 8  |
| 2.4   | Les notifications relatives à l'enquête parcellaire.....   | 8  |
| 2.5   | Liste des pièces du dossier mises à disposition du public.....   | 9  |
| 2.6   | Etude du dossier par la commission d'enquêtes.....   | 11 |
| 2.6.1 | Repérage sur le terrain.....   | 11 |
| 2.6.2 | Audition des maires des 7 communes concernées .....  | 11 |
| 3     | SYNTHESE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) A L'ELABORATION DU PROJET ET DES AUTRES STRUCTURES ET ORGANISMES CONSULTES. .... | 12 |
| 3.1   | Les avis des PPA.....  | 12 |
| 3.2   | L'avis de la MRAE et le mémoire en réponse du Maitre d'ouvrage.....  | 13 |
| 3.3   | L'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Puy-de-Dôme.....      | 14 |
| 4     | RAPPEL DES PHASES DE CONCERTATION DU PUBLIC, PREALABLES A L'ENQUETE PUBLIQUE.....  | 14 |
| 5     | DEROULEMENT DES ENQUÊTES PUBLIQUES.....  | 16 |
| 5.1   | Les permanences tenues par la commission d'enquêtes.....   | 16 |
| 5.2   | La prise en compte des observations du public .....  | 16 |

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 6       | ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....  | 17 |
| 6.1     | Concernant l'enquête préalable à la DUP .....  | 17 |
| 6.1.1   | Les observations favorables au projet.....   | 17 |
| 6.1.2   | Les observations remettant en cause le projet dans son ensemble .....                          | 22 |
| 6.1.3   | Les observations exprimant une opposition à un élément particulier du projet.....              | 25 |
| 6.1.3.1 | Les observations concernant le secteur de l'avenue Bergougnan à Clermont-Ferrand .....         | 25 |
| 6.1.3.2 | Les observations concernant le secteur de la rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand                | 28 |
| 6.1.3.3 | Les observations concernant le quartier du Lac à Cournon d'Auvergne .....                      | 31 |
| 6.1.3.4 | Les observations diverses.....   | 32 |
| 6.1.4   | Les observations concernant la Zone de Trafic Limité du centre-ville de Clermont-Ferrand ..... | 35 |
| 6.1.4.1 | Les observations favorables .....  | 35 |
| 6.1.4.2 | Les observations défavorables .....  | 35 |
| 6.1.4.3 | Les demandes particulières.....  | 37 |
| 6.1.5   | Les observations concernant le réseau de transport en commun de la métropole .....             | 37 |
| 6.1.6   | Les observations concernant les parkings relais .....  | 40 |
| 6.1.7   | Nota Bene relatif aux contributions collectives .....  | 42 |
| 6.1.8   | Nota Bene relatif au registre de l'enquête parcellaire déposé en mairie de Chamalières .....   | 42 |
| 6.2     | Concernant la mise en compatibilité des PLU .....  | 43 |
| 6.3     | Concernant l'enquête parcellaire.....  | 43 |
| 6.3.1   | Commune d'Aulnat.....  | 44 |
| 6.3.2   | Commune de Clermont-Ferrand .....  | 44 |
| 6.3.3   | Commune de Cournon d'Auvergne.....   | 44 |
| 7       | LE PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET LE MEMOIRE EN REPONSE.....                                     | 45 |

# 1 GENERALITES

Le présent rapport concerne 3 Enquêtes Publiques conjointes :

- Une enquête préalable à déclaration d'utilité publique (DUP),
- Une enquête portant sur la mise en compatibilité des PLU des communes concernées,
- Une enquête parcellaire.

## 1.1 Objet des enquêtes

Ces Enquêtes conjointes ont pour objet de consulter le public sur :

- **L'Utilité publique du projet** de Clermont-Auvergne Métropole et du Syndicat mixte des transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC), de déployer les lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) B et C et de réaliser les aménagements associés sur le territoire de la Métropole Clermontoise dans le cadre du projet INSPIRE,
- **La mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** des communes de Aubière, Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol et Royat avec la mise en œuvre éventuelle dudit projet,
- **L'identification des propriétaires des emprises foncières** dont la libération est nécessaire pour la réalisation du projet.

**Et de permettre à la Commission d'Enquête de formuler un avis motivé sur chacune de ces 3 investigations**

## 1.2 Description sommaire du projet

### 1.2.1 Son contexte territorial

Le projet est localisé au cœur de la Métropole clermontoise qui compte près de 300000 habitants, répartis sur 21 communes.

Il concerne plus précisément les 7 communes de Clermont-Ferrand, Aubière, Aulnat, Chamalières, Cournon, Durtol et Royat, qui regroupent au total 201875 habitants (réf. 2017), dont 143886 concentrés à Clermont-Ferrand.

Concernant l'évolution de la démographie, il convient de constater qu'entre 2012 et 2017, selon l'INSEE, la population du territoire a augmenté de 0,35% par an.

Par ailleurs, le SCoT du Grand Clermont prévoit une croissance économique et organisée, avec + 45000 logements à l'horizon 2030. La progression de la démographie devrait donc se poursuivre et rendre d'autant plus nécessaire l'évolution des modes de déplacement au sein de la métropole.

### **1.2.2 Son historique**

En 2016, déjà, les habitants de la métropole ont été conviés à des « rencontres citoyennes de la mobilité » et ont massivement formulé les attentes suivantes :

- Disposer d'une vraie alternative à la voiture, en particulier pour aller travailler et étudier.
- Une desserte forte de la gare et de l'aéroport.
- Vivre dans des espaces urbains mieux partagés offrant plus de place pour les vélos et les piétons, des rues apaisées et vivantes, et un cadre de vie plus durable (espaces verts, pollution sonore, qualité de l'air).

Ils ont ainsi exprimé la nécessité d'une amélioration des services de transport en commun.

Or, il s'avère que lesdits services ne constituent pas actuellement une alternative satisfaisante par rapport à l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements intra-métropolitains. Ainsi :

- Le réseau actuel est mal connecté aux axes structurants, et l'offre en matière de parcs relais est limitée.
- La desserte de l'est métropolitain (notamment vers Cournon, 2<sup>ème</sup> ville la plus peuplée du Département) est insuffisante.
- L'intermodalité ferroviaire-transports urbains est à améliorer, de même que les itinéraires cyclables.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) adopté en 2019, a pris en compte ces attentes de la population et défini les lignes directrices d'une « métamorphose des mobilités sur le territoire », avec la mise en œuvre d'un schéma cyclable, d'un accroissement de la place dédiée aux piétons, la réduction du stationnement en voirie, le renforcement de l'intermodalité, la création de parcs relais et la réorganisation du réseau de transport en commun.

Ces orientations ont conduit à l'élaboration du projet InspiRe qui est programmé pour être opérationnel en 2026, et dont les 6 premières composantes sont soumises aux présentes Enquêtes publiques (cf. ci-dessous - « contenu »).

### **1.2.3 Ses objectifs et ses attendus**

Au-delà de l'amélioration de la desserte en transport en commun du cœur de l'agglomération clermontoise, les effets positifs escomptés par les promoteurs du projet sont les suivants :

- L'amélioration des conditions de circulation pour les modes doux (aménagement de pistes cyclables et de voies piétonnières).
- L'amélioration des conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite (accès de plain-pied aux véhicules).
- Le développement de l'intermodalité.
- La requalification urbaine et l'amélioration du paysage urbain.
- L'amélioration de la desserte des équipements structurants (gare, aéroport, Zénith, Grande Halle...).

- L'augmentation de l'attractivité des secteurs desservis par les BHNS.
- L'amélioration de l'accès aux zones d'emplois (zone du Brézet, zone d'activité de Cournon...)
- La réduction des nuisances acoustiques liées au trafic automobile.
- L'amélioration de la qualité de l'air et effets positifs sur la santé.
- L'amélioration du bilan carbone grâce à la mise en service de matériel à propulsion électrique.

#### 1.2.4 Son contenu

Pour répondre aux objectifs ci-dessus énoncés, le projet InspiRe regroupe 8 éléments, dont 6 seulement sont soumis à l'enquête publique :

- 1- La création des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur un parcours total de 27kms :  
La ligne B constituera un corridor de desserte de Royat à l'aéroport d'Aulnat à l'est, en passant par la zone industrielle du Brézet (14000 emplois).  
La ligne C, de Durtol à Cournon, au sud, pour mieux desservir les grands équipements, (Zénith, Grande Halle) et les zones industrielles de Cournon.
- 2- La création de lieux d'intensité : « façade urbaine » de l'aéroport d'Aulnat, et Square de la Jeune Résistance à Clermont-Ferrand.
- 3- Le réaménagement du secteur « place Renoux-rue Ballainvilliers-rue Joffre-avenue Vercingétorix ».
- 4- L'acquisition d'un nouveau matériel roulant à propulsion électrique pour l'exploitation des deux lignes B et C.
- 5- L'implantation d'un site d'exploitation et de maintenance des bus sur la commune de Cournon d'Auvergne, doté d'une centrale photovoltaïque dont la capacité de production annuelle devrait permettre de couvrir 50% des besoins des 2 lignes.
- 6- L'aménagement de deux parkings de proximité au niveau des terminus du BHNS sur la commune de Durtol, au droit de la clinique, et à Chamalières, sur le parking Saint-Victor.

Ainsi, au-delà de la création de deux axes de transport en commun en site propre, destinés à améliorer les déplacements sur le territoire, le projet prévoit une requalification et un réaménagement urbain de façade à façade.

De plus, le projet INSPIRE prévoit également :

- 7- La restructuration globale du réseau de transports en commun sur l'agglomération (en cours de définition avec les communes du ressort territorial du SMTC).
- 8- La création de parcs relais dont le positionnement n'est pas encore acté.

Ces deux derniers éléments ne sont pas soumis aux présentes Enquêtes Publiques.

### 1.2.5 Son portage

Le projet soumis aux Enquêtes est porté par une co-maitrise d'ouvrage alliant le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, et Clermont Auvergne Métropole (CAM) pour sa compétence plus large sur l'aménagement du territoire. (cf. délibérations n°5 du 20/12/2022 du Conseil syndical du SMTC, d'une part, et n°053, du 17/12/2021 du Conseil métropolitain, d'autre part).

Par ailleurs, par conventions passées entre Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC, la maitrise d'ouvrage unique du projet de BHNS des lignes B et C, a été confiée au SMTC-AC.

### 1.2.6 Son financement

Le coût estimatif du projet est décrit dans le document partie F « appréciation sommaire des dépenses ».

Le coût du projet a été évalué à 276 millions d'euros HT, (valeur décembre 2019), se décomposant ainsi :

- Coût des **études** (maitrise d'œuvre, maitrise d'ouvrage, intervenants techniques, études environnementales, enquête publique...) : environ **20 Millions euros HT**
- Coût des acquisitions foncières et libérations d'emprises nécessaires à la réalisation du projet, compte tenu du fait que la grande majorité des emprises appartiennent à des partenaires publics et seront transférés à titre gratuit : environ **10 millions d'euros HT**.
- Coût des **travaux et aménagements** (travaux préparatoires, réseaux, ouvrages d'art, voirie, Centre d'exploitation et de maintenance, terminus et bâtiments, signalisation...environ **197,4 millions d'euro HT, dont 37,8 pour le CEM**.
- Coût du matériel roulant (achat de 36 véhicules électriques et aménagements permettant leur recharge : **environ 40,6 millions d'euros HT**.

**Le coût total du projet s'élèverait donc à 276 millions d'euros HT**

Il est prévu qu'il soit financé pour **59% par le SMTC** qui prendrait en charge les aspects mobilité (infrastructures bus, dépôt, matériel roulant) et pour **41% par la Métropole** qui couvrirait les dépenses liées aux aménagements urbains (aménagements des espaces publics, parcs relais ...)

### 1.2.7 Son impact sur les documents d'urbanisme

Le projet soumis aux Enquêtes Publiques est compatible avec le SRADDET, le SCoT du Grand Clermont, de même qu'avec les PLU des communes de Aubière et Royat.

Par contre, sa mise en œuvre nécessite une mise en compatibilité des PLU de Clermont-Ferrand, Aulnat, Durtol, Chamalières et Cournon d'Auvergne.

- Concernant le **PLU de Clermont-Ferrand**, il est proposé de rectifier le plan de zonage, de façon à intégrer les modifications concernant des alignements d'arbres (à créer, à conserver, à supprimer...). Il est également précisé que le PLUi en cours d'élaboration permettra de réévaluer le bilan en matière d'alignements d'arbres à créer.
- Le projet nécessitera une modification mineure du **PLU de Aulnat**. Il s'agira d'étendre une zone Ue au droit du terminus englobant le giratoire actuel.

- Pour ce qui est du **Plu de Durtol**, la seule modification concernera la création d'un secteur UM\* au droit du terminus, et la précision dans le règlement que ledit secteur «est réservé à l'implantation d'équipements de services publics en lien avec les déplacements et les stationnements et aux équipements d'intérêt collectif non forcément en lien avec les activités de santé ».
- Concernant la commune de **Chamalières**, la mise en œuvre du projet entraîne la modification de certains articles de la zone UC, notamment pour permettre explicitement les équipements de services publics en lien avec les déplacements et les stationnements.

Elle implique également une modification de l'OAP n°8 « Tiretaine-Thermes » (pour permettre l'implantation du terminus bus, et conserver des places de stationnement compensatoires en lieu et place d'un projet d'espace vert).

- L'impact du projet sur le Plu de la commune de **Cournon d'Auvergne** est plus conséquent, du fait notamment de la réalisation sur son territoire du Centre d'Exploitation et de Maintenance (CEM). Cette réalisation nécessitera notamment de modifier l'article 6 du règlement de la zone AUA, de l'article 4 du règlement de la zone UC, et de l'OAP thématique « trame verte et bleue ».

Par ailleurs, les « figurés » des haies et alignements d'arbres (à créer ou à conserver) devront être modifiés pour tenir compte des contraintes liées au projet.

### **1.2.8 Son impact sur le parcellaire**

La maîtrise de certains immeubles est nécessaire pour la réalisation du projet de création des deux lignes BHNS et 6 communes sont impactées par l'enquête parcellaire :

- **Clermont Ferrand**, où 2 modifications volumétriques sont prévues ainsi que l'acquisition de 27 561 m<sup>2</sup> ; 61 propriétés sont concernées par cette enquête.
- **Aulnat**, où 1 041 m<sup>2</sup> sont à acquérir ; 11 propriétés sont concernées.
- **Cournon d'Auvergne**, où 47 242m<sup>2</sup> sont à acquérir ; 30 propriétés sont concernées.
- **Aubière**, où 2 643 m<sup>2</sup> sont à acquérir ; 12 propriétés sont concernées.
- **Chamalières**, où 92 m<sup>2</sup> sont à acquérir ; 1 propriété est concernée.
- **Durtol**, où 5 144 m<sup>2</sup> sont à acquérir ; 4 propriétés sont concernées.

Ce sont, dans la grande majorité des cas, des portions de voies incluses dans l'espace public qui n'ont pas donné lieu à régularisations foncières ; dans d'autres cas, les emprises de la voirie actuelle ne permettent pas d'intégrer correctement le projet, ce qui nécessite des acquisitions en façades de parcelles privées. Leurs propriétaires et ayants-droits peuvent prétendre à une indemnisation, voire à une remise en état à l'identique lorsqu'il est porté atteinte aux clôtures et accès.

Les surfaces à exproprier les plus importantes concernent celles nécessaires à la réalisation du centre d'exploitation et de maintenance des deux futures lignes BHNS sur la commune de Cournon d'Auvergne : AB 17 d'une surface de 1ha79a25ca et AB115 d'une surface de 68a47ca. Comme le projet concerne des terres agricoles la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Puy-de-Dôme a été saisie pour donner un avis sur le projet d'implantation du Centre d'Exploitation et de Maintenance (voir le paragraphe 3.3 ci-après).

## **2 ORGANISATION DES ENQUÊTES PUBLIQUES**

### **2.1 L'arrêté préfectoral prescrivant les enquêtes**

Les 3 Enquêtes Publiques ont été prescrites par l'arrêté n°20220502 pris le 27 avril 2022 par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Ledit arrêté (cf. annexe 1) définit les modalités de mise en œuvre des 3 enquêtes conjointes.

### **2.2 La désignation de la commission d'enquêtes**

La Commission chargée de la conduite des Enquêtes a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par ses décisions des 15 février et 4 mars 2022. Elle est constituée de Monsieur Daniel TAURAND, Président, et de Messieurs Bernard MUNDET et Jean-Christophe PEUREUX, membres titulaires.

### **2.3 La publicité préalable réglementaire**

#### **2.3.1 Affichage**

L'arrêté préfectoral prescrivant les enquêtes et l'avis d'enquêtes publiques étaient affichés sur les panneaux d'information municipaux des 7 communes concernées par le projet dès le 13 mai 2022.

A l'initiative du porteur de projet, les affiches au format et à la couleur réglementaires portant l'avis d'enquêtes publiques, ont été disposées tout au long des parcours des 2 futures lignes BHNS dès le 13 mai 2022. Leur implantation a été définie par le porteur de projet en concertation avec la commission d'enquêtes.

Le SMTC-AC a mandaté un huissier de justice pour constater l'effectivité de ces affichages, et les affiches le long des parcours ont fait l'objet de photographies géolocalisées et horodatées.

Enfin, en complément de ces affichages réglementaires, le SMTC-AC a fait distribuer dans toutes les boîtes aux lettres des 21 communes de la métropole clermontoise et des communes de Mur sur Allier et Pérignat es Allier, un dépliant reprenant les caractéristiques essentielles du projet et les renseignements de l'avis d'enquêtes publiques.

#### **2.3.2 Publication par voie de presse**

L'avis d'enquêtes publiques a été publié dans les journaux suivants :

- « La montagne », le 13 mai et le 3 juin 2022,
- « Le semeur hebdo » aux mêmes dates.

### **2.4 Les notifications relatives à l'enquête parcellaire**

Les propriétaires, les copropriétés et volumétries, identifiés et impactés par le projet, ont fait l'objet une notification par courrier RAR.

Ceux qui n'ont pas reçu ce courrier (pas de retour AR), ont fait l'objet d'un affichage par liste en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, et sous la responsabilité du maire ; les

certificats d'affichage correspondants sont joints en annexe 2 au présent rapport (pas de certificat d'affichage à Durtol, car les 4 propriétaires concernés ont tous récupérés leur notification).

## 2.5 Liste des pièces du dossier mises à disposition du public

Le dossier soumis à la présente enquête publique est constitué des pièces et documents listés dans le tableau ci-dessous.

| <b>Dates</b>                  | <b>Désignation des documents</b>   |
|-------------------------------|--|
| Décembre 2021                 | Pièce A : objet de l'enquête publique, informations juridiques et administratives  |
| Décembre 2021                 | Pièce B : plan de situation  |
| Décembre 2021<br>Octobre 2021 | Pièce C : notice explicative<br>Annexe : études techniques préliminaires – planches d'insertion urbaine :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>→ Secteur 1 ligne B : Chamalières Royat</li> <li>→ Secteur 2 lignes B et C : centre-ville Clermont-Ferrand</li> <li>→ Secteur 3 ligne B : Gare</li> <li>→ Secteur 4 ligne B : Brézet</li> <li>→ Secteur 5 ligne B : Aulnat</li> <li>→ Secteur 6 ligne C : Durtol</li> <li>→ Secteur 7 ligne C : Oradou</li> <li>→ Secteur 8 ligne C : Ernest_Cristal</li> <li>→ Secteur 9 ligne C : Cournon Grande_Halle</li> <li>→ Secteur 10 ligne C : Cournon centre</li> </ul> |
| Décembre 2021                 | Pièce D : caractéristiques des ouvrages les plus importants  |
| Décembre 2021                 | Pièce E : plan général des travaux   |
| Décembre 2021                 | Pièce F : appréciation sommaire des dépenses   |

|               |   |
|---------------|---|
| Décembre 2021 | <p>Pièce G : étude d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- G1 : préambule et résumé non technique</li> <li>- G2 : présentation et justification du projet</li> <li>- G3 : état actuel de l'environnement et facteurs susceptibles d'être affectés par le projet</li> <li>- G4 : analyse des effets du projet sur l'environnement et mesures proposées</li> </ul>  |
| Décembre 2021 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- G5 : annexes (études de spécialités) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude milieu naturel : <ul style="list-style-type: none"> <li>a - cartographie du diagnostic écologique</li> <li>b - diagnostic écologique</li> <li>d - expertise de délimitation et caractérisation des zones humides</li> </ul> </li> <li>- c - Etude air et santé</li> <li>- e - Etude de compensation agricole</li> <li>- f – Etude acoustique</li> <li>- g – Bilan carbone</li> </ul> </li> </ul> |
| Octobre 2021  |   |
| Octobre 2021  |   |
| juillet 2021  |   |
| Octobre 2021  |   |
| Juillet 2021  |   |
| Octobre 2021  |   |
| Décembre 2021 |   |
| Décembre 2021 | Pièce H : étude socio-économique  |
| Décembre 2021 | <p>Pièce I : dossiers de mise en compatibilité des PLU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- I1 : PLU de Cournon d'Auvergne</li> <li>- I2 : PLU de Clermont-Ferrand</li> <li>- I3 : PLU de Durtol</li> <li>- I4 : PLU d'Aulnat</li> <li>- I5 : PLU de Chamalières</li> </ul>   |
| Avril 2022    | <p>Pièce J : dossier d'enquête parcellaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- J1 : notice explicative</li> <li>- J2 : plan de situation des communes concernées</li> <li>- J3 : plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments à acquérir</li> <li>- J4 : état parcellaire (liste des propriétaires impactés)</li> </ul> <p>Les pièces J3 et J4 sont subdivisées par communes</p>  |
| Avril 2022    | Pièce K : avis de l'autorité environnementale et mémoire en réponse du maître d'ouvrage   |
| Avril 2022    | <p>Pièce L : Addendum au dossier d'enquête publique</p> <p>Cet addendum apporte des éléments complémentaires à l'étude « air-santé » en réponse aux avis formulés par les services de l'état.</p> <p>Il intègre une nouvelle annexe c étude air santé de décembre 2021.</p>   |

Le public pouvait avoir accès à ce dossier par les voies suivantes :

- Consultation de la version papier dans chaque mairie des 7 communes concernées et dans les locaux du SMTC-AC siège des enquêtes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces 8 dossiers ont été visés par les membres de la commission d'enquêtes.
- Consultation sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme [http://www.puy-de-dome.gouv.fr/publications/Enquetes publiques/2022/Inspire lignes B et C](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/publications/Enquetes_publicques/2022/Inspire_lignes_B_et_C)
- Consultation depuis un poste informatique mis à disposition dans le bâtiment Assas de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête

## **2.6 Etude du dossier par la commission d'enquêtes**

### **2.6.1 Repérage sur le terrain**

Guidés et accompagnés par les cadres responsables du projet au sein du SMTC, les membres de la commission ont parcouru, à bord du bus « Inspire » les 27 kms des futures lignes BHNS B et C. Ils ont ainsi pu apprécier l'impact du projet sur le territoire concerné, tant en ce qui concerne les modifications engendrées par le tracé des lignes, l'implantation du Centre d'Exploitation et de Maintenance ou encore la création de la Zone à Trafic Limité et des espaces à haute intensité.

### **2.6.2 Audition des maires des 7 communes concernées**

Avant le début de l'enquête proprement dite, la Commission a souhaité rencontrer les Maires des communes concernées directement par la mise en œuvre du projet. Ainsi, elle a pu auditionner Madame Mandon, maire d'Aulnat, le 10 mai ; Messieurs Rage, maire de Cournon, Casildas, maire d'Aubière, Carmier, maire de Durtol, le 12 mai ; Monsieur Giscard d'Estaing, maire de Chamalières le 13 mai ; et Monsieur Bianchi, maire de Clermont-Ferrand, le 18 mai.

Lors de ces entretiens, auxquels participaient également plusieurs adjoints ainsi que les responsables des services municipaux, tous les élus ont fait part de leur adhésion aux objectifs et aux lignes directrices du projet.

La commission a cependant retenu quelques demandes particulières, émanant des communes de Aubière (aménagement d'un carrefour rue E Crystal), et Chamalières (conservation d'arbres, réfection de la chaussée et des réseaux avenue de Royat...). Ces demandes seront exprimées et précisées par leurs auteurs dans le cadre de l'Enquête Publique.

### 3 SYNTHÈSE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA) À L'ÉLABORATION DU PROJET ET DES AUTRES STRUCTURES ET ORGANISMES CONSULTÉS.

#### 3.1 Les avis des PPA

À la suite d'une consultation officielle lancée le 23 décembre 2021 par la préfecture du Puy-de-Dôme, les services et structures suivants ont formulé un avis sur le projet :

| <b>Structure ou organisme</b>   | <b>Nature de l'avis</b>  |
|---|--|
| Direction Départementale des Territoires  | Projet compatible avec : Le SRADDET, le SCOT du Grand Clermont, le PDU de la Métropole, le PPRNPi, renforce le schéma cyclable de la Métropole. Renvoie à la CDPENAF la compensation agricole collective.<br>« projet structurant », « bonne prise en compte de l'environnement ». |
| L'architecte des Bâtiments de France  | Attire l'attention sur les servitudes liées aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables   |
| Le Ministère des Armées   | Aucune opposition au projet<br>Réserves concernant : le quartier Desaix, le stade Boutet, et la résidence des Chandiots.   |
| Le Service départemental de Secours et d'Incendie (SDICE)   | Rappelle la réglementation concernant les conditions d'accès des engins de lutte contre l'incendie, et à la ressource en eau   |
| L'Agence Régionale de Santé (ARS)   | Rappel des données concernant le bruit et la qualité de l'eau et de l'air  |
| Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE)  | Signale les équipements concernés par le projet. Demande la reformulation de la mesure de réduction 18   |
| Le GRT Gaz  | Rappelle les contraintes liées à la servitude d'implantation et les prescriptions à respecter  |
| L'INAO Q  | Pas de remarque ; Les IGP et AOP ne sont pas impactées par le projet.  |
| La CCI du Puy-de-Dôme   | Favorable à la DUP du projet<br>Sera vigilante sur les conséquences (foncier et compensation de perte de chiffre d'affaires) de sa mise en œuvre pour les entreprises.   |
| La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme<br>(avis transmis par courrier électronique par les services) | Observations sur la prise en compte de la partie agricole dans le choix du site du centre de maintenance.<br>En attente de l'analyse de la CDPENAF à cet égard.  |

***La Commission d'Enquête constate que ces avis sont soit expressément favorables, soit rappellent des prescriptions règlementaires ou techniques. Aucun ne s'oppose à la mise en œuvre du projet.***

***Par ailleurs, les services ou organismes suivants : DREAL, Sécurité de l'aviation civile, Conseil régional, conseil départemental, SNCF, ONEMA, Office National de la Chasse, Conservatoire des Espaces Naturels, n'ont pas répondu dans le délai imparti. Cette absence d'avis vaut donc avis favorable à la réalisation du projet.***

### **3.2 L'avis de la MRAE et le mémoire en réponse du Maitre d'ouvrage**

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes réglementairement saisie, a délibéré le 12 avril son avis sur le projet de création des 2 lignes BHNS B et C et sur la mise en compatibilité des PLU de 5 communes concernées.

Rappelant que cet avis porte sur la « qualité du dossier restituant l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement, il vise à permettre d'améliorer sa conception et d'informer le public...Il n'est ni favorable, ni défavorable, et ne porte pas sur son opportunité ».

Après avoir relevé que le dossier contenait les éléments relatifs à chacune des thématiques constituaient « une présentation claire, synthétique et hiérarchisée des principaux enjeux... », la MRAE a formulé un certain nombre de recommandations.

Dans son mémoire en retour, le maitre d'ouvrage s'est attaché à répondre à chacune desdites recommandations, notamment à celles portant sur :

- La nécessité de décrire l'ensemble du projet Inspire, et de faire porter l'étude d'impact sur l'ensemble du projet.
- La prise en compte dans le projet des « corridors écologiques ».
- La restitution des réflexions ayant conduit au choix du mode de transport (BHNS), à l'emplacement des lignes B et C, ainsi qu'à celui du centre de maintenance et aux solutions examinées, du point de vue de leurs incidences environnementales.
- La « recherche d'implantations alternatives pour le centre d'entretien et de maintenance afin d'éviter ou réduire ses incidences sur l'environnement et la santé humaine ».
- La « présentation de l'ensemble des solutions alternatives étudiées à l'échelle du projet, et de chacune de ses opérations constitutives, et les choix retenus à l'égard de leurs incidences environnementales ».
- Les effets du projet au regard des objectifs du PDU.
- Le dispositif d'évaluation des effets du projet.

***Il n'est pas dans les attributions de la Commission d'Enquête de commenter l'avis de la MRAE, cependant, elle considère que le mémoire en réponse du maitre d'ouvrage apporte des éclairages et des compléments utiles, notamment en ce qui concerne les divers choix effectués (mode de transport, tracé, site du centre de maintenance).***

***L'avis et le mémoire en réponse seront d'ailleurs mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête.***

### **3.3 L'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du Puy-de-Dôme**

Ladite commission a été saisie pour donner un premier avis sur le projet d'implantation du Centre d'Exploitation et de Maintenance sur des terres agricoles situées sur la commune de Cournon d'Auvergne, à l'extrémité nord de la plaine de Sarlièves.

Réunie le 14 avril 2022, la CDPENAF a relevé :

- Que le projet porte sur une surface de 7,53ha, situés sur des sols de grande qualité agronomique.
- Que le porteur de projet s'est inscrit dans la démarche « Eviter, Réduire, Compenser ».
- Que des sites alternatifs ont été recherchés et que l'analyse menée des atouts et faiblesses de chacun permet « d'apprécier les motivations réelles et circonstanciées du site retenu ».
- Elle se « félicite du travail visant à rechercher l'optimisation foncière ... à réduire l'emprise sur le foncier agricole (accès par le Nord du site) et à permettre de poursuivre l'activité agricole ».
- Elle considère que le « projet génère des effets négatifs notables sur l'activité agricole, et que des mesures de compensation collective (évaluées à 100000 euros) seront donc nécessaires ».
- Que le porteur de projet propose des mesures compensatoires « qu'il conviendra d'étudier et valider au moyen d'une gouvernance à définir ».
- Que lors d'une prochaine réunion, la commission réexaminera le dispositif et veillera au caractère collectif desdites mesures.

## **4 RAPPEL DES PHASES DE CONCERTATION DU PUBLIC, PREALABLES A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la création des lignes de bus BC à Haut Niveau de Service, d'une part, et la mise en compatibilité des PLU des communes concernées, d'autre part, ont fait l'objet d'une concertation préalable, annoncée par voie d'affichage réglementaire et par communication dans la presse. Ainsi, durant tout le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, ont été organisés :

- 13 réunions publiques en distanciel.
- Des ateliers sur les thèmes : « vélo », « commerces », « zone à trafic limité », « parkings relais » ...
- La mise à disposition de registres (aux sièges du SMTC et de la Métropole, ainsi que dans les 23 communes concernées).

- Une plateforme participative sur le site internet du projet.
- Des rencontres terrain.

Ces différents moyens ont permis de recueillir près de 3600 contributions, ainsi que plusieurs pétitions collectives.

Le maître d'ouvrage les a analysées après les avoir regroupées en thématiques (« circulation automobile », « projet », « réseau de transport en commun », « mobilités douces » ...), et a formulé une réponse pour chacune des thématiques.

Il a ainsi constaté, notamment :

- Une forte mobilisation du public.
- Un soutien à l'opportunité du projet.
- Des craintes sur l'insertion du projet avenue de Royat, avenue Bergougnan et rue de l'Oradou.
- Une attente de nouvelles voies cyclables.
- ...

Prenant en compte ces éléments du bilan de la concertation réglementaire (approuvé par délibération du SMTC du 1er juillet 2021, et du Conseil métropolitain du 2 juillet), le maître d'ouvrage a décidé notamment :

- De poursuivre le projet de création des 2 lignes de BHNS selon les objectifs et itinéraires présentés.
- D'acter certains choix : site du futur dépôt, variantes pour le tracé des lignes B et C.
- D'approfondir les études d'insertion et de circulation avenue de Royat, avenue Bergougnan et rue de l'Oradou.
- Poursuivre les discussions pour l'implantation des terminus des lignes B (Royat) et C (Durtol), ainsi que les études d'implantation des parkings relais.
- Engager un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes pour continuer à améliorer le projet.
- Poursuivre la concertation sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

La mise en compatibilité avec le projet des PLU des communes de Cournon, Aulnat, Clermont-Ferrand, Durtol et Chamalières a fait également l'objet d'une concertation préalable à l'automne 2021, selon les prescriptions réglementaires issues de la loi ASAP de 2020.

Cette concertation, dont le Maître d'Ouvrage a adopté le bilan en novembre 2021 a été peu productive (6 contributions plus ou moins hors sujet) et son objet a été mal compris (confusion avec la consultation sur le projet lui-même).

***La Commission d'Enquête constate que le projet soumis à l'Enquête Publique dont elle a la charge a fait l'objet d'une concertation préalable par tous les moyens appropriés.***

***Elle a eu par ailleurs connaissance des nombreuses rencontres entre le maître d'ouvrage et les citoyens et leurs divers regroupements, destinées à présenter le projet et ses implications.***

## 5 DEROULEMENT DES ENQUÊTES PUBLIQUES

### 5.1 Les permanences tenues par la commission d'enquêtes

La commission d'enquêtes a reçu le public lors de 14 permanences, d'une durée de 3 heures chacune :

- Au siège du SMTC, désigné comme siège des Enquêtes, le lundi 30 mai de 9h à 12h, et le lundi 4 juillet, de 9h à 12h.
- En mairie d'Aubière, le vendredi 17 juin, de 9h à 12h.
- En mairie d'Aulnat, le lundi 13 juin, de 14h à 17h, et le mardi 28 juin, de 9h à 12h.
- En mairie de Chamalières, le vendredi 3 juin de 9h à 12h et le mercredi 22 juin de 14h à 17h.
- En mairie de Clermont-Ferrand, le mercredi 1<sup>er</sup> juin de 9h à 12h, et le vendredi 24 juin de 9h à 12h.
- En mairie de Cournon d'Auvergne, le mardi 7 juin de 9h à 12h et le jeudi 30 juin de 14h à 17h.
- En mairie de Durtol, le vendredi 10 juin de 9h à 12h, et le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, de 9h à 12h.
- En mairie de Royat, le mercredi 15 juin, de 14h à 17h.

Le choix avait été fait de tenir 2 permanences dans les communes concernées par la mise en compatibilité de leur PLU.

### 5.2 La prise en compte des observations du public

Le public intéressé, qu'il s'agisse des citoyens (particuliers, commerçants ou artisans), associations, comités de quartiers, ou autres, pouvait consigner ses observations :

- Soit directement sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet, au siège de l'enquête et dans chaque mairie des communes concernées
- Soit en les remettant directement aux membres de la commission d'enquêtes lors des permanences,
- Soit par courriel sur le site internet des services de l'état : [pref-enquetes-publiques-expropriation@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-expropriation@puy-de-dome.gouv.fr)
- Soit sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://inspire.bhns.smtc.enquetepubliques.net>

La commission d'enquêtes a reçu plus de 130 personnes ou groupes de personnes lors de ses 14 permanences. Certaines venaient simplement s'informer, elles se sont déclarées satisfaites, ou rassurées par les éléments recueillis (notamment sur l'évolution du projet par rapport à 2021, concernant l'avenue de Royat) et n'ont pas formalisé de remarque. 128 d'entre elles ont enregistré une observation, parfois en dehors des heures de permanences. A noter le cas particulier d'Aubière, où nous n'avons eu ni visite à la permanence ni contribution sur le registre.

L'enquête DUP a donné lieu à 610 contributions : 460 sur le registre électronique, 128 sur les 7 registres papiers déposés en mairies des communes concernées, et 22 par courriers adressés au siège de l'enquête. Toutes ces contributions/observations ont été compilées et classées par thèmes ; ce travail fait l'objet des documents compilés en pièces jointes au présent rapport.

La commission d'enquêtes a également reçu 2 pétitions relatives aux impacts du projet rue de l'Oradou et au quartier du Lac à Cournon d'Auvergne.

L'enquête « mise en conformité des PLU » n'a pas donné lieu à contribution (voir 6.2 ci-après).

L'enquête parcellaire a donné lieu à 4 contributions/observations (voir 6.3 ci-après).

## **6 ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

### **6.1 Concernant l'enquête préalable à la DUP**

Nous avons enregistré un nombre significatif d'observations exprimant un avis favorable au projet. Plus nombreuses sont celles qui marquent une opposition, soit à l'ensemble dudit projet, soit le plus souvent, à l'un de ses aspects particuliers : restriction de circulation, suppression de places de stationnement, remise en cause de l'exercice d'une activité professionnelle... notamment.

Ainsi, nous constatons que les contestations se concentrent particulièrement sur trois secteurs de la ligne C : Avenue Bergougnan et Rue de l'Oradou, du fait des restrictions de circulation envisagées, et quartier du Lac à Cournon pour cause de suppression en nombre de places de stationnement.

Enfin, les autres observations concernent des secteurs précis (Zone à Trafic Limité au cœur de la Métropole...), des points particuliers (regroupés en 3-4 : « observations diverses), ou des demandes concernant les deux thèmes du projet INSPIRE qui ont été exclus du périmètre de la présente Enquête publique (réseau de transport en commun complémentaire aux lignes A B et C, et Parkings relais).

Toutes ces observations, qu'elles soient portées par des collectifs, Comités de quartiers ou associations, et quel que soit leur mode de transmission ont été prises en compte par la commission. Elle les a analysées et classées selon une typologie fonctionnelle, dans le cadre de tableaux analytiques reproduits en annexes au présent rapport auxquels le maître d'ouvrage pourra se reporter pour obtenir un retour exhaustif.

De cet ensemble, constitué par les observations consignées sur le Registre électronique (RE), le Registre papier déposé au siège de l'enquête, le SMTC (RPS), ou ceux déposés en mairie d'Aubière (RPAb), d'Aulnat (RPAI), Chamalières RPCh) Clermont-Ferrand (RPCf), Cournon (RPC), Durtol (RPD) et Royat (RPRo), ou encore des courriers adressés à la Commission d'Enquête (C), ladite Commission a particulièrement retenu les expressions suivantes :

#### **6.1.1 Les observations favorables au projet**

- RE 8 : « très satisfait de l'ambition du projet...absence d'aménagement av. de Royat risque d'impacter la ponctualité des bus...mettre en place aménagements cyclables (sur cette av.)... ».

- RE 13 : « BHNS très bonne solution...mais préférer trolleybus électriques sans batteries... »
- RE 27 : « merci pour ce projet indispensable à l'agglomération...ne pas oublier parkings relais... ».
- RE 29 : « ...Une ville verte et moderne a besoin d'un réseau de transport en commun fort et efficace afin de motiver les gens à laisser leur voiture... ».
- RE 31 : « ...40000 personnes meurent à cause de la pollution de l'air...indispensable qu'un projet de refonte du système de bus soit mis en place...pour inciter à laisser sa voiture... ».
- RE 32 : « ...dossier imbuvable et incompréhensible...mais heureuse que l'on privilégie les transports en commun à la voiture...je rêve d'immenses parkings à vélo et de vraies voies cyclables... ».
- RE 38 : « ...heureuse de voir que la ligne C ira jusqu'à Durtol... ».
- RE 51 : « ...un meilleur service de bus...le piéton et le vélo pourront reconquérir l'espace public...un projet pour une meilleure santé... ».
- RE 52 : « ...la ville pourra s'embellir et la circulation automobile s'apaisera au profit des piétons et cyclistes...regrette l'absence d'aménagement de l'avenue de Royat... ».
- RE 55 : « ...permet de relier l'aéroport au centre-ville... ». Questions sur les aménagements face aux voies en site propre...
- RE 68 : « ...le projet me plaît...rue Blatin diminution des nuisances sonores, possibilité de végétaliser davantage la rue...l'hyper-centre sera plus confortable pour les piétons et les cyclistes... ».
- RE 69 : « ...il y aura un temps d'adaptation, mais je suis carrément pour ce projet...nécessité d'aménagements spécifiques pour les vélos... ».
- RE 71 : « Très bon projet...pour favoriser les mobilités douces, les lignes B et C devraient être doublées de voies piétonnes et cyclables... ».
- RE 82 : « ...ai défendu le projet ...notamment la mise en site propre de la ligne B dans les 2 sens dans sa traversée de Chamalières...(regrette) qu'il ne reste rien du projet initial sur ce secteur... ».
- RE 84 : « ...il semblerait que le bon sens était de mettre l'avenue de Royat à un seul sens de circulation, en développant les voies de transport en commun, de vélos et de piétons ... ».
- RE 85 : « Accès à la gare, à l'aéroport, à la Grande Halle...Enfin ! ».
- RE 90 : « Avis positif sur le projet...prévoir des murs de soutènement Boulevard Charles De Gaulle (Cournon ?) pour les pavillons en contrebas de la chaussée... ».
- RE 98 : « ...seules les lignes HNS peuvent apporter une alternative crédible à la voiture... ».
- RE 109 : « Cycliste et automobiliste occasionnel ...félicite et encourage l'initiative d'augmenter les mobilités douces...suggère de permettre de monter dans le bus avec vélo dans partie montante de l'av. Bergougnan... ».
- RE 125 : « Projet important pour l'agglomération ...espère pouvoir circuler du centre-ville jusqu'à l'école Jean Zay, en vélo, EN SECURITE... ».

- RE 134 : « ...ce projet s'inscrit dans la marche du temps...LE point emblématique est la ZTL (observation reprise ci-dessous : 4)... ».
- RE 137 : « ...projet va dans le bon sens...développer beaucoup plus l'offre de transport en commun...prévoir des bornes de vélo électrique... ».
- RE 148 : « ...faciliter les déplacements bus/vélo...on s'habituerait vite, et la ville sera plus vivable, agréable et respirable... ».
- RE 173, 194 : « ...très bon projet pour la Métropole... », regrette la position de la ville de Chamalières qui « ...refuse l'aménagement de l'avenue de Royat en site propre... » ; « ...la piétonnisation et/ou mise en sens unique est une bénédiction... ».
- RE 198 : « ...je soutiens particulièrement ce projet...redonner de l'air en améliorant l'offre de transport en commun et en apportant de la verdure est une bonne chose...le centre-ville ne sera pas déserté...tout le monde sera gagnant, commerçants, riverains et extramuros... ».
- RE 199 : « ...pour la mise en place du projet...cinéma finit à 23h, on ne peut en revenir (en bus)...penser à l'évolution de cette ville et à sa modernité ».
- RE 222 : « ...(ce projet) permettra aux habitants de la métropole d'envisager une alternative sérieuse à leurs déplacements... ».
- RE 234 : « aurait préféré ligne de tram en site 100% dédié...mais coût bien plus conséquent... ».
- RE 255 : « ...les mobilités douces et la végétalisation sont des solutions à mettre en place d'urgence pour supporter les changements à venir... ».
- RE 274 : « ...projet semble être un pas essentiel vers l'aménagement futur...mais craint qu'on mette en place des solutions bancales : piste cyclable par morceaux, puis voie par voiture par morceaux...faut avoir le courage de faire complètement les choses... ».
- RE 279 : « ...mobilités douces et transports en commun essentiels...ce projet est un bel exemple...doit être rapidement réalisé, sans concession... ».
- RE 282 : les associations cyclables de la Métropole rappellent leur avis favorable au projet. Elles transmettent leur contribution qui sera soumise en l'état à l'attention du maître d'ouvrage.
- RE 283 : « ...projet nécessaire...pour améliorer l'attractivité des commerces locaux...il faut plus de bus en site propre, surtout à Chamalières...le stationnement privé est une aberration (coût du foncier, appropriation à des fins privées de l'espace public... ».
- RE 290 : « ...impératif bus en site propre rue de l'Oradou et av. Bergougnan...la population s'adaptera...contribue à améliorer l'attractivité et la productivité des villes... ».
- RE 291 : « ce projet va améliorer la vie en ville...un tramway aurait été mieux, mais trop cher...délais de mise en œuvre trop longs... ».
- RE 298 : « ...dans les villes avec des infrastructures importantes, les cyclistes roulent moins/pas sur les trottoirs et les embouteillages sont moins nombreux... ».
- RE 299 : « ...Clermont manque de transport en commun rapide et confortable par rapport aux villes équivalentes... ».
- RE 306 : Réfute les oppositions au projet exprimées par plusieurs observations concernant : le report des flux sur les rues adjacentes ; l'absence d'information sur les parkings relais ; le faible chargement de la ligne passant sur la rue de l'Oradou ; le

transfert du stationnement sur les rues adjacentes à la rue de l'Oradou ; le coût du projet ; la cohabitation des vélos avec des bus rapides ; l'organisation du réseau « complémentaire » au BHNS ...

- RE 307 : « ...si la ville pouvait enfin penser à ceux qui n'ont pas de voiture... ».
- RE 182 : Contribution du Comité de quartier « Les Amis de Clermont-Centre » : « ...reconnait le bien fondé du projet Inspire...Certaines dispositions inquiètent et méritent réflexion » (reportées en 5 : observations concernant la ZTL).
- RE 317 : « ...la vie des êtres humains n'a pas de prix et si Inspire permet qu'il y ait un développement des transports en commun donc moins de circulation, et donc moins de risque pour les piétons, je suis pour à 100%... ».
- RE 319 : « ...commerçante du centre-ville et soucieuse du développement durable de la Métropole, j'approuve ce projet... ».
- RE 334 : « ...lorsqu'il y a des bons transports en commun et des pistes cyclables, la circulation automobile est fluide. Je suis pour ce projet ».
- RE 341 : « ...pour les quartiers est de Clermont et la rue de l'Oradou en particulier, ce projet est une bonne nouvelle pour sa transformation et la qualité de vie de ses habitants... ».
- RE 344 : la CCI (Annexé III A 11) « La mise en œuvre du projet apparaît comme indispensable pour s'adapter aux évolutions tant économiques, que écologiques, ou démographiques...la CCI constate que le SMTC-AC reste à l'écoute des entreprises et tente de trouver les solutions les plus adaptées pour tous...elle sera à ses côtés pour poursuivre dans cet esprit et défendre les intérêts des entreprises (cf. PJ) ».
- RE 346 : «...habitant de Chamalières, content que le projet avance et aboutisse...dommage que Chamalières... ».
- RE 349 : « ...projet nécessaire et choix des bus électriques judicieux...mais doute sur l'efficacité de la ZTL...très bien de border au maximum ces aménagements de voies cyclables... ».
- RE 350 : « ...résidant dans le secteur de l'av. du Puy de Dôme et Bergougnan, je trouve ce projet fondamental pour l'amélioration de la qualité de vie du quartier ».
- RE 353 : « Je dirige un studio de sport-santé à proximité de la ZTL...le projet s'inscrit dans les attentes et objectifs que Clermont doit atteindre pour répondre aux enjeux écologiques de demain...ne pas oublier le soutien des entreprises pendant les travaux (Cf. RE 344 CCI)...en tenant compte de la spécificité de notre activité... ».
- RE 356 : « ...le centre-ville n'a jamais été aussi vivant depuis que la circulation automobile est restreinte...les commerces (av. Etats Unis, pl. de la Victoire n'ont jamais été aussi fleurissants... ».
- RE 357 : « contribuera à atteindre les objectifs environnementaux...mais le lier simultanément à la refonte du plan de circulation et à la politique de stationnement... ».
- RE 359 : **XXX** l'association des usagers des transports d'Auvergne, affiliée à la FNAUT apporte sa contribution.
- RE 361 : « ...un plus indéniable pour le réseau de transports collectifs clermontois... ».
- RE 374 : « va dans le bon sens...investissement dans le transport collectif et les aménagements piétons et cycles est une bonne chose...réduction du stationnement

est une nécessité... ; mais un projet trop peu évolutif...que rattrapage de 20 ans de retard... ».

- RE 375 : Greenpeace, groupe local de Clermont-Ferrand : « même contribution que celle faite en 2021...va dans la bonne direction...mais objectif PDU de passer de 61% à 50% d'usage de la voiture en 10 ans est très insuffisant...pour atteindre les objectifs climatiques...demande d'étudier la faisabilité d'un autre site pour l'implantation du CEM (artificialisation terres agricoles )... ».
- RE 379 : « ...va dans le bon sens mais pas assez ambitieux...terminus(Royat) devrait être au Breuil ...comprend que l'av. de Royat ne soit pas en site propre... ».
- RE 390 : « ...bravo même si objectif n'est pas assez ambitieux/aux objectifs écologiques...mettre en place un système incitatif (marquage au sol) pour inciter à prendre les lignes B et C... ».
- RE 392 « ...insuffisant, il faudrait 4 à 5 lignes BHNS...il faut dès maintenant placer les ambitions à la hauteur des besoins, et travailler à l'échelle territoriale du Grand Clermont... ».
- RE 398 : « ...riverains de l'avenue de Royat, nous approuvions ce projet...mais « torpillé » !!!...l'avenue restera un vaste parking avec ses voitures ventouse qui occupent en permanence l'espace public... ».
- RE 401 : « ...apporte des réponses aux préconisations du PDU...mais l'enquête ne porte que sur certains volets du projet Inspire...les 3 enquêtes simultanées ajoutent à la confusion... ».
- RE 412 : « ...projet important en termes écologique, de mobilités économes en énergie et d'aménagement du territoire de la métropole et de desserte de sites importants et actifs...prévoir véhicules accessibles en situation de handicap, mal voyants... ».
- RE 418 : « ...il y aura un nécessaire rééquilibrage TC/automobile...ne pas oublier rabattage vers les BHNS pour les communes secondaires... ».
- RE 425 : (reporté III A 8) Contribution du Pôle citoyen d'Orbimob :
- RE 429 : « ...favorable au développement des modes doux et actifs (vélo et marche)...souhaite que l'on minimise l'emprise de la voiture en ville (stationnement + voirie)... ».
- RE 435 : « ...plaide depuis longtemps pour un développement très volontariste des transports en commun...la réduction des places de stationnement est un puissant levier pour inciter aux modes doux...BHNS répond en partie à cette attente...mais la refonte du globale du réseau est renvoyée à une autre étape...exclusion de Lempdes et Pont du Château...regrettons que l'ouest (Chamalières) ne soit pas inclus...que la restructuration du réseau ne soit pas intégrée au projet soumis à l'enquête...le stationnement en parcs relais devra être positionné le plus à l'extérieur possible...reconvertir des parkings existant le long des 2 lignes (ex. Grande halle)...parcs vélos pour intermodalité... ».
- RE 450 : (Annexé III A 9) Contribution des élus Europe Ecologie les Verts à Clermont-Métropole.
- RE 455 : « ...c'est avec joie que je constate la volonté de faciliter l'usage des TC et des modes doux...regrette l'absence de cohésion des lignes B et C avec la SNCF... ».

- RE 456 : « ...projet salubre pour notre métropole...habitant Ballainvilliers, bénéficiaire de 2 lignes fortes à proximité est un réel avantage... ».
- RE 457 : « ...habitant Cournon, je soutiens le projet...convaincu que les commerçants du lac bénéficieront des nouveaux aménagements... ». RE 458 : idem.
- RPCh 37 : « ...favorable à l'essai de diminution du trafic routier...ex : Bd Berthelot, av. Bergougnan...dommage pour l'avenue de Royat... ».
- RPS 5 : ( Annexe III A 12) Contribution de la FRTP Auvergne Rhône-Alpes et d'une vingtaine d'entrepreneurs de TP du territoire : « ...projet desservira des points stratégiques du territoire : gare, zénith, aéroport, grande halle...contribuera à fluidifier le trafic...mise aux normes des différents réseaux...aura incidences positives sur l'économie et l'emploi local « 1 million d'euros investis = 7 emplois directs et 3 indirects...impact sur l'environnement et la santé...avis favorable au projet... ». C 7 : NGE : mêmes arguments.
- RPS 7 : « ...aurait préféré des trolleybus, mais c'est un beau projet... ».
- RPS 10 : « ...très favorable à l'aménagement de la rue de l'Oradou...et la mise en place de pistes cyclables... »

***La Commission prend acte du soutien au projet exprimé par ces observations. Elle constate qu'elles émanent pour une part importante des adeptes des déplacements à pied ou à vélo, et traduisent le souhait de bénéficier d'un espace urbain apaisé et « respirable », conformément aux dispositions du PDU.***

***Elle constate également que plusieurs intervenants regrettent que l'avenue de Royat ne bénéficie pas des aménagements en site propre.***

### **6.1.2 Les observations remettant en cause le projet dans son ensemble**

Parmi les observations contestant le principe même du projet, nous avons relevé les arguments suivants :

- RE 6 : «...projet exubérant et trop ambitieux...coût... ».
- RE 11 : « pas de prise en compte de l'impact (négatif) des transformations pour les habitants pendant travaux et après...opposé au projet... ».
- RE 34 : « après erreur sur tram à pneus, erreur sur bus...privilégier un système tram-train sur réseau existant Riom-Cournon et Aulnat -Durtol, trolley de Cournon à gare de Cournon-Sarliève... ».
- RE 35 : « ...enquête ouverte alors que projet bien avancé...projet de technocrates... ».
- RE 36, RE 37 : « supprimer du stationnement c'est tuer le commerce, et de l'angoisse pour les artisans...projet stupide avec l'argent du contribuable... ».
- RE 45 : « favorable à une politique écologique, mais contre Inspire, malgré des points positifs (bus à recharge par panneaux solaires, gratuité le w-e), car l'aménagement routier sud-est est incompréhensible... ».
- RE 60 : « ...arrêt de mort du commerce de centre-ville... ».
- RE 61 : « ...contre...pour le retour à ancienne ligne de bus avant tram... ».

- RE 62 : « contre...travaux gigantesques...vont anéantir commerces et restaurants ».
- RE 66 : « les anciennes lignes de bus allaient très bien ...».
- RE 77, RE 80, RE 88 : « l'agglomération dispose de suffisamment de moyens de transport...coûts en constante augmentation... », « projet coûteux et non pertinent... ».
- RE 96 : « opposé au projet car, les travaux vont générer des nuisances, le coût est pharaonique, l'automobile est le moyen le plus pratique... » RE 386 idem.
- RE 99 : « projet inutile, sous pression électoraliste (vélos et piétons), coût carbone ? impact sur la taxe foncière ? il vaudrait mieux mettre à disposition des vélos ou des voitures électriques... ».
- RE 106, RE138, RE 146, RE 205, 408, 415 : « Ce projet fait dans le but de pénaliser les personnes qui n'ont pas d'autre choix que de prendre la voiture... », « non-sens budgétaire... ». «contre», « va complètement engorger la circulation...pourquoi ne pas intégrer les voies ferrées...zone industrielle oubliée... ».
- RE 177 : « ...enquête publique pas très claire...pourquoi pas un référendum...montant pharamineux des travaux ? impact sur environnement, circulation, commerces ?... ».
- RE 188 : « ...évitons de construire un monstre destiné à résoudre un problème qui aura disparu (interdiction de vente de véhicules à moteur thermique) lorsque le projet sera déployé... ».
- RE 197 : « quartiers de Cournon ne seront plus desservis...aucune consultation des usagers...projet à mettre au fond d'une poubelle ou à modifier... ».
- RE 205 : « ...va engorger les voies de circulation...intégrer voies ferrées.. ;voies dédiées vont engendrer report sur rues adjacentes... ».
- RE 209 : « ...en supprimant les places de parking, ce seront les trottoirs qui deviendront parking... ».
- RE 280 : Contribution de l'union des comités de quartier de Clermont Ferrand (remis également à la permanence du 24/06).
- RE 238 : « ...les pistes cyclables augmentent les bouchons...ne servent que 6 mois/an car utilisateurs ne sont pas d'ici...il faut donc externaliser les facts et les administrations...la publicité de concertation n'a pas été faite... ».
- RE 241 : « ...projet ne va en rien améliorer la qualité de l'air et va faire de l'agglomération un enfer...prolongation vers Zénith et aéroport est intelligent...créer des espaces verts...on bétonnise trop...apprendre le code de la route aux cyclistes... espère que le projet ne verra pas le jour en l'état».
- RE 281 : « ...nombreuses irrégularités...communication défailante...réunion en ligne tronquée...présentation floue... » ; « ...fermeture des artères=report rues adjacentes...aucune info sur parkings relais...suppression places de parking rue de l'Oradou =report sur rues adjacentes...coût du projet...cohabitation bus/vélos... ».
- RE 295 : « ...coût exorbitant pour les contribuables...réduction circulation et stationnement devraient être progressifs... ».

- RE 300 : « ...ne pas restreindre l'usage de la voiture à ce point, en supprimant plus de 1000 places de stationnement...va compliquer la vie des citoyens au lieu de l'apaiser... ». RE 403 idem.
- RE 304 : « ...pas de bilan écologique du projet...parkings relais pas inclus dans le projet...lignes créées ne correspondent pas aux flux majeurs de véhicules sur la métropole... » ; RE 355 idem.
- RE 311 : « ...le plan de circulation dans Cournon est une aberration...il évite les lieux résidentiels et la majorité des habitants... ; le CEM supprime du terrain cultivable... ; la circulation augmentera entre le pont de Cournon et le quartier du lac... ».
- RE 322 : « ...le projet mérite plus de réflexion et a été fait à la hâte... ».
- RE 339 : « ...totallement opposé à ce projet qui va fragiliser les commerces indépendants du centre-ville... » ; RE 358 idem. (Cournon) ; RE 397 idem.
- RE 345 : « ...ce projet n'arrive pas au bon moment, est démesuré pour Clermont... ».
- RE 444 : « ...projet ne présente pas une maturité suffisante...impact sur les commerces et les riverains ?... ».
- RE 445 : « ...ne pas totalement exclure la voiture, elle est utile aussi pour les personnes âgées ou à mobilité réduite pour se rendre chez le médecin ou chez le coiffeur... ».
- RE 459 : L'association « Clermont et vous » : ...tient à alerter les élus de CAM quant à la communication relative au projet ...sondage sur 100 commerçants, 79 ont répondu n'avoir aucune connaissance de Inspire et ses impacts... ».
- RPCh 35 : « Projet globalement très coûteux et extrêmement négatif (la desserte entre le terminus de Royat et le centre de Clermont-Ferrand est satisfaisante, interdiction de circulation rue Blatin, fermeture Parking Vercingétorix vont pénaliser les commerces...) ...nous suggérons de ne pas faire le projet et d'utiliser l'argent pour développer les voies vertes, bornes de recharge voitures...la desserte Royat Clermont donne satisfaction...mise unidirectionnelle coûteuse...nous proposons de mettre en œuvre des bus propres, mais de garder les avenues de Royat et le bd Berthelot dans leur configuration actuelle... ».
- RPCf 11: Remise courrier d'observations de « l'union des comités de quartier de Clermont-Ferrand » : « effets « entonnoirs » ou « goulots d'étranglement » av. Bergougnan et rue de l'Oradou...garder à double sens l'av. Bergougnan... » - « étroitesse et inadaptation des rues de délestage... » - « proximité immédiate d'un public jeune et fragile...(écoles, collèges...)... » - « stationnement insuffisant... » - « indispensables parkings relais... » - « risque de disparition des commerces et services de proximité » - « pistes cyclables à ce jour insuffisantes et non sécurisées »... « reconnaît le besoin d'améliorer les flux de circulation de tous les usagers...projet Inspire ne répond pas à ces attentes ».
- C 19 : « opposé au projet, « ne prend pas les transports en commun, le vélo est dangereux, sens unique Bergougnan va tuer les commerçants...pour être écolo, favorisez les jardins... ».
- RE 417 : (annexé III A 10) : « ...en conclusion, c'est seulement lorsque l'ensemble de ce dispositif sera pensé, concerté et bien présenté, puis réalisé, que la puissance

publique sera habilitée à imposer des changements majeurs dans la façon de se déplacer en ville. Le nouveau réseau de TC et aménagements associés découlant du projet Inspire démontreront naturellement qu'ils ont été conçus dans l'intérêt des usagers... ».

**La commission relève que, au-delà de ce qui est répertorié ci-après au paragraphe 6.1.3, les principaux griefs invoqués à l'encontre du projet dans sa globalité concernent :**

- **L'entrave à l'usage de la voiture (restriction de circulation et stationnement, voies de délestage considérées comme insuffisantes...) et ses conséquences sur l'exercice des activités économiques ou des professions liées à la santé. Cette thématique sera rappelée dans les paragraphes concernant les 4 secteurs principalement concernés (Bergougnan, Oradou, quartier du lac de Cournon, ZTL du centre-ville).**
- **Le coût du projet et son poids pour le contribuable.**
- **Les nuisances durant les travaux.**
- **Le choix du BHNS (par rapport à d'autres systèmes de transport).**

**Elle considère que les coûts du projet sont décrits par le document inclus dans le dossier mis à disposition du public, de même que les choix du mode de transport.**

**Elle attirera l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de réduire, maîtriser et contrôler les nuisances inhérentes au déroulement des travaux si le projet est mis en œuvre.**

**Elle soumettra audit maître d'ouvrage les difficultés soulevées concernant l'usage de la voiture individuelle dans les 4 secteurs les plus souvent cités, avant de formuler ses conclusions**

### **6.1.3 Les observations exprimant une opposition à un élément particulier du projet**

#### **6.1.3.1 Les observations concernant le secteur de l'avenue Bergougnan à Clermont-Ferrand**

La mise en sens unique pour les véhicules, de l'avenue Bergougnan, sur la ligne C du projet, suscite de nombreuses contestations, exprimées notamment par les observations suivantes :

- RE 49 : « conséquences négatives pour la sécurité...et les commerces...seul axe pénétrant de la zone ouest... »
- RE 58 : « a signé pétition contre...n'a de sens que si bus plus fréquents... ».
- RE 88 : « comment gérer accès et sorties de logements ...poids sur les impôts... »
- RE 91 : « la mise en sens unique embolise l'entrée de notre métropole...présence d'écoles, de commerces, ...voies de substitution à faible capacité...riverains fortement impactés... ».
- RE 105, 106, 107, 111, 112, 113, 115, 117, 118, 124, 131, 141, 147, 149, 155, 156, 161, 167, 168, 171, 408, 449, 460 : ces personnes habitant Durtol, Orcines, Perpezat, Pontgibaud, Mazayes, l'avenue du Puy-de-Dôme, Chanat, Les Ancizes, rue des Beaumes ...empruntant quotidiennement ce trajet pour leur travail,

considèrent que le projet va allonger leur temps de trajet. Elles craignent par ailleurs que le report de trafic sur les rues adjacentes ne créent d'autres difficultés ».

- RE 115 : s'oppose au projet en l'absence de bus reliant Orcines au centre-ville.
- RE 116 : « comment imaginer faire tourner aux feux des 4 routes, les camions, les semi-remorques...pour rouler sur l'avenue de Bordeaux... ».
- RE 120, 123, 193, C 6 : opposés à « la fermeture de la descente de l'avenue Bergougnan ».
- RE 128 : « la priorité, c'est une ligne de bus, à la sortie d'Orcines, avec un parking relais ».
- RE 129 : « ...tout le flux va se déporter sur des petites rues annexes non adaptées... » ; RPCh 20, 42, RPD 3, RE 431 : idem.
- RE 162 : résidente de l'avenue Bergougnan redoute « les bouchons qui vont se créer le matin et le soir aux abords de l'avenue Bergougnan dans les petites rues adjacentes... » et la suppression des places de stationnement. RE 400 idem.
- RE 193 : « ce projet rend l'accessibilité à mon domicile plus difficile et dangereuse...ne tient pas compte des commerces...pour récupérer les achats et les livraisons... ».
- RE 201, 225, 231, 242, 286, 289, 388, 400, RPRo 10, C 5, C 24 : « ...aucune voie ne pourra supporter le trafic automobile de déviation... » ; « ...les déviations proposées ne sont pas évidentes... » ; « ...cela induira des ralentissements dans des voies déjà chargées comme la rue Paul Diomède ou la rue A. Fallières... » ; « report sur des rues adjacentes : au sud : Av thermale, de Villars, J. Claussat ; au nord :rue A ; Fallières, de Durtol, Barante...ne sont pas faites pour accueillir un tel trafic... » ; RPCh 33, RPCf 1: idem. C 22 idem.
- RE 360 « ...ne pas oublier que la circulation au sein de l'agglomération concerne aussi des liaisons entre villes... ».
- RPCf 10 : « ...places de parking matérialisées en descente avenue Bergougnan vont sauter !!! ». RE 402 : idem.
- RPCf 12, C 12 bis (annexé III A 3) : Remise d'une lettre d'observations du comité de quartier des « Gravouses, 4 routes, Montjuzet » : « ...réduire la circulation...encore faut-il qu'il y ait un parking relai en haut de l'avenue du Puy-de-Dôme !... » - « ...effet entonnoir au carrefour des 4 routes... » - « contournement par rues avoisinantes engendre un allongement des distances... » - « forte pente...vélo pas utilisé... » - « touristes et pendulaires contraints d'utiliser des rues inadaptées... » - « insécurité des usagers aggravée aux carrefours par manque de visibilité avec des cyclistes descendant de Durtol... » - « Proposons le maintien de l'avenue à double sens et une **étude pour que la rue des Gravouses...soit réservée aux cyclistes, piétons et en sens unique pour les automobilistes riverains** ».
- RPD 8 : contribution sur « les problèmes de stationnement dans les quartiers Champradet/Gravouzes (zone ouest) » ; « ...suppression de stationnement = report de stationnement dans des rues totalement inadaptées ou peu propices à une circulation fluide...résidents ne sauront où mettre leurs voitures...demande maintien av. Bergougnan en double sens... ».

- C 11 bis (Annexé III A 1) : l'union des Comités de quartier de Clermont-Ferrand et son agglomération, attire l'attention sur « les effets entonnoirs ou « goulots »...sur l'inadaptation des rues de délestage...sur le stationnement des résidents et riverains...sur les « indispensables parkings relais », sur l'insuffisance des pistes cyclables sécurisées.
- RPD 4 : « ...av. Bergougnan en sens unique est une hérésie... » ; demande que « bus passe av ; du Limousin, rues de Durtol et Paul Diomède...et faire un parking relai sur l'ancien stade... » ; « ...il faut laisser les gens accéder au centre ville...accepter que les gens de l'ouest ne peuvent pas faire autrement qu'accéder au centre avec leur voiture... ».
- RPCh 38 : «...cette av. est la seule voie d'accès ouest à la ville...les propositions de substitution sont inadaptées...nécessité de parkings relais devrait être un préalable indispensable...sans mise en place d'un dispositif bien dimensionné et pratique pour diminuer le flux descendant, la mise en sens unique de l'Av. Bergougnan est irréaliste... ».
- C 20 : « avis défavorable au projet pour le tronçon entre le carrefour Galaxie et celui des 4 routes ...car va entraîner abattage d'arbres, plan de circulation inadapté...arrêt Tamaris pas mentionné, or tous les enfants du quartier vont à l'école Jean Zay ...(où sont installés les bureaux de vote... ».
- C 22 : propriétaire de la pharmacie 3, av. Bergougnan : « projet de sens unique entrainera un allongement des temps de trajet...la saturation des axes secondaires...sera néfaste à l'activité économique et à l'accès à l'offre de santé pour l'agglo... », « propose le maintien en double sens et la conservation des places de parking existantes... ».

***La commission constate que nombre d'oppositions au projet de mise en sens unique de l'avenue Bergougnan émanent d'habitants des communes de la première ou deuxième couronne empruntant quotidiennement ce parcours.***

***Ils invoquent la vocation de pénétrante nord-ouest de ladite avenue, et l'absence de solutions de substitution satisfaisantes.***

***Certains regrettent l'absence de moyens de transport en commun desservant notamment Orcines, Chanat, Nohanent... d'une part, et de parkings relais, d'autre part.***

***Par ailleurs, des riverains s'interrogent sur les possibilités de stationner sur l'avenue et les conditions d'entrée et sortie de leur domicile en « coupant » les voies réservées aux bus.***

***Enfin, plusieurs s'interrogent sur les itinéraires de substitution au sens unique prévu, dans le sens descendant.***

***Bien qu'elle soit consciente que l'intérêt du projet est de proposer une offre de transport collectif performante, et donc de contribuer à réduire l'usage de véhicules particuliers, la commission interpellera le maître d'ouvrage sur la nécessité de proposer des itinéraires de substitution à l'interdiction aux véhicules de la « voie descendante » de l'avenue Bergougnan.***

***De plus, la Commission prendra en considération les observations concernant le réseau « complémentaire » de transport en commun et les parkings relais, même si ces deux***

***problématiques, bien que parties intégrantes du projet Inspire, ne se situent pas dans le cadre de la présente Enquête Publique.***

### 6.1.3.2 Les observations concernant le secteur de la rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand

Le tracé de la ligne C emprunte la rue de l'Oradou dans sa totalité.

Or il s'agit là d'une rue très passagère, qui constitue un axe sud-est de pénétration ou de sortie de Clermont-Ferrand et qui dessert un quartier essentiellement résidentiel comprenant notamment une école, un collège et quelques commerces.

Le projet, tel qu'il est soumis à l'Enquête impacte complètement l'usage de ladite rue, dans la mesure où il prévoit l'insertion du BHNS en site propre unidirectionnel avec alternats, ce qui induit une circulation des VL en sens unique sur voie banalisée, et la suppression de quelques places de stationnement. A noter que le projet prévoit également des voies dédiées aux cycles.

Cet aménagement complexe n'a pas manqué de susciter des observations, parfois positives :

- RE 5 : « ...positif...cette artère est surchargée, bruyante...plan de circulation pour les rues adjacentes en attente... ».
- RE 23 : « ...content de la mise en place de cette ligne...fera baisser le trafic qui abîme la vie quotidienne... » et pose des questions précises sur des aménagements (se reporter au registre).
- RE 69 : « Ce projet est très bien...il y aura un temps d'adaptation...on manque de pistes cyclables, j'espère que cela va s'améliorer... ».
- RE 92 : « la mise en place du BHNS tend à rendre performant l'utilisation des transports en commun/à la voiture ... » s'interroge sur le report du trafic automobile sur la rue du Rassat.
- RE 194 : « ...la piétonnisation et/ou la mise à sens unique est une bénédiction qui doit absolument être réalisée pour les habitants et commerces de la rue... ».
- RE 341 « ...pour la rue de l'Oradou, ...ce projet est une bonne nouvelle pour sa transformation et la qualité de vie des habitants...avec les constructions en cours et à venir, il faut une offre de déplacements alternatifs à la voiture... ».

En revanche, le projet concernant l'aménagement de la rue de l'Oradou suscite de nombreuses réserves, voire des oppositions tranchées :

- RE 3 : « aberration de faire passer une artère de Clermont-Ferrand en sens unique... »
- RE 45 : « contre le sens unique Pradelle-Oradou...pour bus électrique... ».
- RE 59 : « ...le projet va empirer et congestionner tout le quartier... ».
- RE 130 : « ...opposé au projet qui va dégrader la qualité de vie de mon quartier, déjà très enclavé, et rendre très difficile mes déplacements ... ».
- RPS 2 (Annexé III A 2) : Un dossier élaboré par le comité de quartier « Clermont sud » est remis à la commission. Il est constitué de 4 pièces :
  - Une copie de la « pétition sur le net du manifeste collectif Clermont », créée le 17 mars 2021, qui a reçu 611 signatures.
  - Une copie de la liste des 611 signataires de ladite pétition.

- Une liste de 1045 signataires d'un « manifeste concernant le dossier Inspire... », recueillies au printemps 2021 par un collectif constitué des Comités de quartier « Quatre routes-Gravouse », « Quatre routes-champradet », « Fontaine du bac-Creux de l'enfer », « Clermont sud », « Saint Jacques-Clermont est », et des « résidents, riverains, usagers, commerçants, artisans, professions libérales » des quartiers concernés.
- Un document établi par les membres du bureau du Comité de quartier « Clermont sud », « fait et remis aux commissaires enquêteurs fin mai 2022.

Les 3 premiers documents ont été élaborés dans le cadre de la phase de concertation antérieure à la procédure d'Enquête Publique et à sa préparation.

On peut cependant retenir que déjà en 2021, ce collectif et les signataires des pétitions avaient exprimé leur opposition : « à la rue de l'Oradou en sens unique voiture... », à l'avenue Bergougnan en sens unique voiture... », « aux suppressions des stationnements rue de l'Oradou ...et avenue Bergougnan... ».

Les principaux griefs adressés au projet étaient : qualité de vie et conditions de travail détériorées pour les commerçants et professions libérales, dont l'existence est mise en péril... « report des flux de circulation et des stationnements sur des rues adjacentes non calibrées ou saturées... », « difficultés d'accéder au domicile, aux commerces, aux services de santé... », « difficultés de livraison/rapprovisionnement des commerçants... ».

Le quatrième document décrit le quartier « tout en longueur sur la rue de l'Oradou et ses 21 intersections... », présente « des constats », pointe « des anomalies et problèmes provoqués par le passage de la ligne C », « des interrogations sur les effets goulots », sur les écoles et collège, sur les inquiétudes des « professionnels et commerces divers, notamment ceux de la santé », sur les « problèmes générés et liés sur le sujet du stationnement... ».

***La Commission d'Enquête après avoir examiné avec attention ces 4 documents, relève que les 3 premiers ne sont pas spécifiques à la problématique de la rue de l'Oradou, et qu'ils concernent aussi celle de l'avenue Bergougnan, objet du paragraphe précédent. Elle constate également que lesdites pétitions, bien qu'elles expriment des positions toujours d'actualité, dans la plupart des cas, ont été émises l'année précédent la présente Enquête Publique. Elle ne rejette pas pour autant la pertinence de leurs revendications et attirera l'attention du porteur de projet sur leur contenu. Elle relève par ailleurs, que le projet tel qu'il est soumis à l'Enquête Publique a, sur au moins quelques points, évolué depuis la concertation préalable, comme le rappelle le 4<sup>ème</sup> document : « une portion de sens interdit destinée aux véhicules motorisés a été repoussée suite à nos remarques axées sur le bon sens ; ainsi les rues Fontaine-du-Bac et Gantière seront normalement desservies pour les résidents du secteur ».***

***Ce 4<sup>ème</sup> document apporte des éléments intéressants dans le cadre de l'enquête, même si certaines considérations, touchant notamment à l'urbanisme de la ville en général, dépassent l'objet de ladite enquête. La commission le soumettra au maître d'ouvrage et l'invitera à poursuivre les recherches de solutions au cas par cas, afin que le projet devienne acceptable pour les riverains et les acteurs économiques du secteur.***

- RE 189 : « ...le principe d'alternat est source d'inquiétude...les trajets des VL vont être compliqués et sources de nuisances... ».

- RE 190 : « ...non au projet de sens unique et à la suppression de stationnement... ».
- RE 201,225 : « ...quelles déviations pour les voitures... » ; « ...déviations proposées pas évidentes... ».
- RE 250 : « ...plus de mobilité et de stationnement possibles...surplus de circulation sur les rues parallèles saturées... ».
- RE 251 : « ...supprimer les places de stationnement, scandaleux !...comment on fait pour décharger les courses quand handicapé !... »
- RE 274 : « ...projet semble être un pas essentiel vers l'aménagement futur...mais craint qu'on mette en place des solutions bancales : piste cyclable par morceaux, puis voie par voiture par morceaux...faut avoir le courage de faire complètement les choses... ».
- RE 290 : « ...impératif bus en site propre rue de l'Oradou et av. Bergougnan...la population s'adaptera...contribue à améliorer l'attractivité et la productivité des villes... ».
- RE 296 : « ...mise à voie unique va entraîner difficultés de stationnement et encombrement des voies adjacentes... ».
- RE 308 : Rappel du dossier remis à la commission d'enquête le 30 mai par le comité de quartier Clermont-sud (cf. ci-dessus RPS 1).
- RE 320 (Annexé III A 6) Contribution du Comité de quartier Saint Jacques (PJ)
- RE 428 : « ... inquiets de la mise en œuvre de ce projet...accès à notre garage rue de l'Oradou...imprécisions sur les fréquences, les horaires, les W-E, les itinéraires de substitution, les nuisances sonores... ».
- RE 432 : « ...demande si la sécurité des élèves du groupe Paul Bert qui utilisent le passage pour piétons de la rue de l'Oradou a été étudié...bus roulent souvent vite... ».
- RPCh 19 : « projet catastrophique pour l'activité de la carrosserie Moll au 241...aucune voie de la rue ne sera accessible aux voitures...bâtiments n'auront plus de valeur...pas convertibles en habitation car ligne à haute tension... ».
- RPCf 9 : (Annexé 3 A 4) Comité de quartier « Fontaine du Bac- Creux de l'enfer » : « ...nous admettons l'intérêt du développement des transports collectifs et des modes doux...mais le quotidien des riverains doit être pris en compte...une accessibilité raisonnable...projet nécessite améliorations...prendre en compte la transversalité des quartiers concernés... » ; RPC 10 : Le même Comité de quartier dépose une note de 6 pages récapitulant un certain nombre de propositions d'aménagement du projet. ***Afin de ne pas vider de sens ces propositions, nous transmettrons la note au porteur de projet dans son intégralité, lors de notre présentation du procès-verbal de synthèse.***
- RPC 11 : Demande émanant de la pharmacie des sources, 190 rue de l'Oradou : « ...maintien d'un flot continu sortant entre la rue Proudhon et la rue Médicis, puis entre la poste et la rue de la Fontaine du bac...d'un flux double entre la rue de Médicis et la poste...de l'accès depuis la rue du Rassat, ce qui est capital... ».

***La commission considère que l'adaptation de la rue de l'Oradou aux contraintes d'une ligne de BHNS est nécessaire à la mise en œuvre du projet Inspire. Elle considère également que le projet d'aménagement de ladite rue, tel qu'il est soumis à l'Enquête Publique est complexe, et qu'il peut à bon droit, soulever des interrogations, voire des inquiétudes auprès des riverains ou usagers de cet axe. Elle invitera donc le maître d'ouvrage à continuer à rechercher des solutions pour résoudre quelques cas particuliers, d'une part, et à apporter des réponses aux questions exprimées par plusieurs observations (RE23, 92, 201, 225, RPCh 19, RPCI 9 et RPC 10... ).***

### **6.1.3.3 Les observations concernant le quartier du Lac à Cournon d'Auvergne**

Le projet de ligne C impacte particulièrement le « quartier du lac » de Cournon, notamment le secteur délimité par les avenues du Maréchal Foch, de la Libération, et du Maréchal Joffre.

Sur ce secteur, le BHNS disposera d'un site propre, et la réalisation du projet se traduirait par la suppression d'un nombre conséquent de places de stationnement.

Or, ce quartier compte un certain nombre de commerces ou d'activités médicales ou paramédicales dont la clientèle (ou la patientèle) aura des difficultés à se déplacer autrement qu'avec un véhicule. Ainsi, certains commerçants ou acteurs du secteur médical ou paramédical redoutent que leur activité soit entravée, voire remise en cause du fait de l'extrême rareté des potentialités de stationnement préservées.

Cette préoccupation a été exprimée par les observations suivantes :

- RE 14 : « que vont devenir les commerçants de centre- ville...passer de 150 à 20 places...sans oublier la dépose des enfants à l'école Lucie Aubrac... ».
- RE 47 : « ...comment nos patients (25 à 30/jour), vont-ils se garer...laissez nous autant de stationnements, c'est vital... ».
- RE 53 : « ...il est déjà parfois difficile de se garer... ».
- RE 56 : « ...comment se garer pour aller à la boulangerie, au cabinet de radiologie... ».
- RE 70 : « ...le stationnement est une problématique récurrente pour les riverains dont je fais partie... ».
- RE 76 : « ...envisager un autre itinéraire ou ne pas supprimer le stationnement... ».
- RE 79 : « ...cela fera fermer principalement les commerces de bouche...vrai pour la durée des travaux mais aussi après...la collectivité doit indemniser les commerçants... ».
- RE 81 : id.
- RE 93 : « médecin pédiatre, ...patientèle avec enfants, cournonnaise mais aussi d'ailleurs...certains en fauteuil roulant, ...nécessité de parkings...favoriser la mobilité verte...et créer des parkings pour cycles... ».
- RE 151, RE152 : « alerte rouge ! nous soignons des personnes ici ! c'est au minimum une centaine de personnes qui défilent ici ... », RE 166 : « suppression d'une centaine de place de stationnements insensée... », R174 id.
- RE 180, 181, 183, 202, 204, 211, 213, 214, 216, 217, 223, 227, 232, 233, 243, 244, 272, 278,284, 285, 293, 311, 318, 327, 332, 333, 347, 354, 364, 371, 372, 410, 413,

419, 439 RPC 2, RPC 4, RPC 7, RPC 13 : « ... gérante pub av. Maréchal Foch...manque de stationnement, amputation terrasse...comment va être compensée la perte du chiffre d'affaires...j'espère que M. le Maire va convier les commerçants du quartier... » ; « que va-t-il se passer (pour les commerces) si on ne peut plus se garer ?... » ; « ...âgée, il me faut des places de stationnement, ou condamnée à rester chez moi... » ; « ...une grande partie de nos clients ne réside pas à Cournon, elle vient de beaucoup plus loin... » ; « ...impensable de penser que tout le monde peut marcher facilement 300m, ou utiliser le vélo, ou prendre le bus seul... », « ...plus de stationnement, plus de commerces, plus de professions libérales... ».

- RE 185 : « ...il est prévu de passer de 128 places à 22...et un projet immobilier sur le parking de Auchan qui supprimerait 100 places...parking Lichtenfeld pas suffisant...prévoir la réalisation de nouveaux parkings autour des commerces et des professions de santé...urgent... » ; RE 348 idem.
- RE 301 : « ...résidence 40 av. Foch...nos parkings privés sont depuis 1 mois, envahis !!!et d'autres places vont être supprimées !!! ».
- RE 347 : « ...nous soutenons le projet collectif de créer une zone de parking importante en alternative (200 places) ».
- RE 370 : « commerçants av. de la Liberté...inquiets pour l'accès à entrées commerciales...sens unique défavorable aux usagers professionnels... ».
- RPAI 1 : « ...à ce jour, les parkings sont déjà très chargés...comment feront nos clients... » ; « ...les travaux de la place de la République vont orienter la circulation sur av. Maréchal Joffre... ».
- RPS 7 (Annexé III A 7) un collectif de commerçants et de professions de santé déposent une pétition alertant sur les « suppressions de parking » et « demandant la création de 200 places de parking », revêtue de 3138 signatures émanant d'habitants de Cournon et des communes environnantes. Ils déposent également une « Contribution à l'enquête publique sur le projet Inspire », décrivant la problématique du quartier du lac et proposant des solutions...sur le stationnement et sur le tracé du bus. ***Ces suggestions seront soumises in-extenso au porteur de projet lors de la remise du procès-verbal de synthèse.***

***Après s'être rendue sur place pour évaluer la densité des commerces, laboratoires, cabinets médicaux et paramédicaux dans le secteur considéré, la commission a pris la mesure de l'acuité de la problématique du stationnement dans ledit secteur. Elle interpellera le porteur du projet sur ce sujet, à l'occasion de sa présentation du procès-verbal de synthèse règlementaire.***

#### **6.1.3.4 Les observations diverses**

- Nombre de visites en permanences avaient pour but d'obtenir des informations. Elles se sont souvent concrétisées par l'expression de la satisfaction d'apprendre que le projet a évolué par rapport à des craintes persistantes, notamment en ce qui concerne l'avenue de Royat « sens unique, abattage d'arbres... » : RPCh 1, RPCh 2, 3, 4, 26, RE 335.
- Suppression de l'arrêt « **Avenue thermale** » sur la ligne B avenue de Royat :

- RE 87 : « ...l'arrêt « Av. Thermale » m'a semblé toujours plus utilisé que l'arrêt « Garnaude »... », RPCh 5, 9, 12, 18, 19 bis, 22, 28, 29, 31, RPRo 1, RPCh 39, 41, 42, C 23.
- RPCh 21 : « la suppression de l'arrêt av. thermale doit s'accompagner d'un repositionnement de l'arrêt Garnaude... », RPCh 26 : « conserver l'arrêt Garnaude... ».
- Demande d'un « **nouveau revêtement sur l'avenue de Royat** » : RPCh 23, 24, 26, 28, 33. RPCh 43 (Avis Mairie)
- **Mur de soutènement et/ou mur anti-bruit Bd Charles De Gaulle (Cournon)** (RE 90 : « ...est-il prévu le long du bd Ch. De Gaulle, des murs de soutènement pour les pavillons en contrebas de la chaussée ?... », RE 211, 448 : « ...inquiète pour les nuisances sonores déjà très élevées... »). RE 284 : « même les poids lourds l'empruntent...que pouvez-vous faire pour améliorer notre santé suite aux bruits de circulation... ».
- **Boulevard Berthelot** : RE 95, 255, 314, RPCh 23, 24, 25, 27, 28, 31, 32, 33, 42 : « ...maintenir les 44 arbres en bonne santé, véritables îlots de fraîcheur ; ...la contre-allée devant la chambre des métiers devant disparaître, conserver les 35 places de stationnement existantes pour l'activité commerciale... » ; RPCh 11, 17, 20 : « le Bd Berthelot va être chargé...**suppression stationnements et arbres**... » ; C 9, C13 et RPCh 14 : « ...inquiétude/ à piste cyclable prévue côté Clermont...nombreuses entrées et sorties (P. Galaxie...)...possibilité de tourner à gauche pour accéder au garage et aux P. ? » « fonctionnement du carrefour... » (C 13) . Conserver des **places de stationnement devant les commerces** : RE 186 : « ...une zone bleue pour la clientèle... ». RPCf 13 : « assurer l'accès à la résidence Galaxie...ne pas abattre les arbres... » ; RE 382 : « impératif de garder la place pour handicapés devant la pharmacie, et la place de livraison pour les PMR... » ; « mobiliser le parking de la Banque de France, sous-utilisé... » ; RPCh 36 : « maintien du stationnement devant le 19... » ; RPCh 39 : id. « devant le centre de rééducation Notre-Dame... ».
- **RPCh 43 (Avis Mairie)** : « ...au PLU de Chamalières, les alignements d'arbres sont protégés et ne peuvent être supprimés...notamment les 14 marronniers le long du trottoir du centre Notre-Dame... ».
- Demande **abribus rue Ballainvilliers** : RE 178.
- **Pistes cyclables** et aménagements pour **vélos** : RE 188 : « ...pistes cyclables Bd Côte Blatin inutilisées... », RE 208 : « y a-t-il un schéma directeur (vélo)...un effort de continuité, de maillage et de création d'itinéraires doit être mis en place et priorisé...contraindre les voitures pour favoriser les autres modes de transport est primordial » ; RE 256 : « rouler (en vélo) à Clermont est dangereux...pas suffisamment protégés... » ; RE 259 : « ...les pistes cyclables ne sont utilisables que si elles constituent un réseau continu... » ; RPCh 13 : « recherche précisions sur tracé, aménagements et pistes cyclables...satisfaite par le projet » ; RPCh 15 « créer une piste cyclable av. du Puy-de-Dôme en voie descendante...trottoir très étroit...pas sécurisé... » ; RPCf 11 et RE 305 : « pistes cyclables à ce jour insuffisantes et non sécurisées... » ; RE 287, 294, 381, 446 : « ...faire respecter les pistes existantes par les cyclistes eux-mêmes...difficile de marcher sur les trottoirs... » ; « ... les trottoirs doivent être réservés aux piétons... » ; RE 312 : « Il faut davantage

- de pistes cyclables protégées... » ; RE 315 : « pourquoi vouloir augmenter à tout prix les pistes cyclables ? » ; à noter que la contribution de l'association Vélo-cité 63 (pj à RE 328) est transmise dans son intégralité au maître d'ouvrage ; RE 365 : Vélo-cité 63 propose : une voie de circulation le long du square de la Résistance se trouve inutilisée...aménager une piste cyclable en site propre reliant l'avenue d'Italie et la rue Anatole France... » ; RE 306 : « ...urgent de construire la piste cyclable reliant Cournon à Clermont en passant par la D 122... » ; RE 389 : « ...et la piste cyclable av. de Royat ?... » ; RE 395 : « ...projet manque d'ambition...intermodalité...quelle continuité avec les autres « morceaux de pistes cyclables ? »
- **Proximité de la gare de Cournon** : RE 183 : « ...le doublement du pont entrainera encore plus de flux de véhicules...bruit...valeur des biens... » ; RE 320 : « ...suite à élargissement du pont, prévoir des protections sonores et visuelles... » ; RPC 13 : « ...le nouveau projet va entrainer des nuisances sonores considérables...mettre un mur antibruit... » ; RPC 6 : « ...augmentation des flux de voitures...demande installation de murs antibruit... ».
  - RE 292 : « ...il faut **végétaliser**, encore et encore... » ; RE 294 : « ...conserver et développer massivement la **présence des arbres**...cesser de répandre du bitume noir ou foncé qui relargue la chaleur... » ; RE 399 : « ...il faut végétaliser...que les commerçants arrêtent de se plaindre et de penser uniquement à leurs petites personnes... »
  - Demande de **ralentisseurs** sur l'avenue Saint-Exupéry à Aulnat : RE 324.
  - Mise en cause du **choix du site prévu pour la construction du CEM** : RE 337 « ...sur une zone actuellement naturelle...à l'inverse des exigences actuelles de limiter l'artificialisation des sols... » ; RE 338 : « ...pourquoi ne pas utiliser le site de la CAMIF ? » ; RE 375 (Greenpeace) : « ...le choix de cet emplacement va à l'encontre de toute politique de sobriété foncière et de préservation de la biodiversité... ». RE 436 : « ...considère que les arguments développés pour écarter tout autre site ne sont pas convaincants...opposée à ce choix ».
  - RE 377 : Critique le **choix d'alimentation du bus électrique**... « pile à combustible...moins polluante car elle diminue le poids des véhicules, et donc réduit la consommation et le frottement... » ; C 4 : « ...aurait préféré un tramway électrique sur rail... » ; RE 437 : « ...attention il va manquer d'électricité...et on va remettre des centrales à charbon... ».
  - **C 19 : Courrier société Limoujoux** « ...ligne va passer devant notre site de Saint Jean...impérativement besoin d'un accès poids lourd depuis et vers le Bd saint Jean, sur la plage horaire 4h-18h ...mettrait en péril l'activité de 70 salariés... ».
  - La municipalité d'Aubière transmet, quelques minutes après la clôture de l'Enquête Publique (suite à des problèmes informatiques), et donc du RE, une délibération datée du 23 juin demandant : « **d'étudier la réalisation d'un giratoire au carrefour Ernest Cristal, avenue Lavoisier et rue de l'Eminée**. En effet, l'interdiction de tourner à gauche sur la totalité de l'avenue Ernest Cristal engendrera inévitablement des remontées de file et des demi-tours dangereux sur ce secteur déjà saturé...et de prévoir de nommer la station d'entrée dans la zone d'activité commerciale « Clermont-Sud -Aubière » ». **NB : Monsieur le Maire nous avait part**

*de cette préoccupation lors de notre rencontre préalable à l'ouverture de l'Enquête.*

#### **6.1.4 Les observations concernant la Zone de Trafic Limité du centre-ville de Clermont-Ferrand**

Le réaménagement de cette zone, véritable clef de voûte au cœur du projet Inspire, rencontre l'assentiment de nombre de pétitionnaires. En revanche, en restreignant l'usage de la voiture, il suscite quelques réactions de la part de riverains ou d'acteurs économiques concernés :

##### **6.1.4.1 Les observations favorables**

- RE 68 « Le projet Inspire me plaît beaucoup, surtout la modification du plan de circulation en centre-ville. Habitant la rue Blatin, j'y vois beaucoup d'aspects positifs, comme la diminution de nuisances sonores, la fin de la circulation de transit, la possibilité de végétaliser davantage la rue... ».
- RE 134 : « Très beau projet dont le point emblématique est la ZTL de l'hyper-centre. Elle nécessite un système crédible de restriction du trafic (piétons, vélos, bus, véhicules d'intérêt général, riverains), avec lectures de plaques, macarons, bornes... ».
- RE 182 : (Annexé III A 5) Contribution du comité de quartier « Les Amis de Clermont Centre » : « ...reconnait le bien fondé du projet, mais ...suppression circulation et stationnement auront un impact sur les accès aux commerces...pour riverains et commerces, quelles seront les conditions d'accès, de stationnement pour charger, décharger, livrer...report de circulation sur axe Leon Malfreyt, Lagarlaye, Eugène Gilbert déjà très fréquenté...accès parking Vercingétorix par rue Lamartine devra être fléché très en amont...ne peut-on à minima maintenir le stationnement en épis av. Vercingétorix?...milite pour création d'une navette électrique reliant Delille à Jaude...projet totalement dépendant de la création de parkings relais...maintenir fréquences en soirée... ».

##### **6.1.4.2 Les observations défavorables**

- RE 11 : « ...l'impact de la transformation pour les habitants du quartier Ballainvilliers-Vercingétorix-Léon Malfreyt, tant pendant la durée des travaux qu'après la mise en service, n'est pas prise en compte...ils ne doivent pas perdre le droit à leur mobilité, pour entrer, sortir, stationner... ».
- RE 19 : « ...places de parking sacrifiées...nos clients viennent de loin et ont pour habitude de se garer au parking Vercingétorix ...anticiper l'entrée par la rue Lamartine...l'effervescence attendue des ballets de bus polluants de Blatin ne paraît pas correspondre aux attentes... ».
- RE 54 : « Résidente rue Ballainvilliers...ai de plus en plus de mal à me garer...travaillant de nuit hors de Clermont, n'ai pas d'autre moyen...ne tuez pas le centre-ville... ».
- RE 57 : « commerçant (cuisines et meubles) situé sur le haut de la rue Blatin...sommés livrés par semi-remorque...la solution de zone de livraison ne nous

convient pas...stationnement des clients...et l'indemnisation de la baisse du chiffre d'affaires pendant les travaux... ».

- RE 60 : « Comment faire des achats encombrants en centre-ville et les transporter en vélo ou bus ?... ».
- RE 64 : « Commerçante rue Ballainvilliers...doit me déplacer chaque jour en voiture dans le cadre de mon activité...parkings insuffisants et chers pour les clients qui fuiront vers l'extérieur...et l'indemnisation de la perte de chiffre d'affaires pendant les travaux ?... ».
- RE 65 : « commerçant rue Ballainvilliers...quid des arrêts minute pour les clients...je reçois 4 palettes par semi-remorque par semaine, où va-t-il stationner pendant le déchargement ? ...manque d'information et de concertation...stationnement des riverains... ».
- RE 94 : « Je travaille rue Ballainvilliers...comment faire pour aller chercher mon fils handicapé à Chateaugay ? ».
- RE 143, RE 221, 230, 363 RPD 8 : « suppression de places de stationnement...inquiète pour les riverains, les commerçants, les artisans et les professions libérales, dont les avocats...pas eu de concertation...accessibilité des cabinets est compromise...et donc leur existence en centre-ville...souhaite connaître le budget prévisionnel réel... », « ...limiter la circulation, créer des pistes cyclables, c'est bien, mais interdire l'accès au centre -ville, non... ».
- RE 154 : « propriétaire d'un fond de commerce rue Ballainvilliers, contre cette mesure avec la disparition de circulation et de places de stationnement... ».
- RE 160 : « Avez-vous pensé aux gens qui habitent ces rues et qui n'ont pas de garage et doivent travailler à l'extérieur des villes... ? »
- RE 207 : « ...inquiétude pour la vie de nos commerces rue Ballainvilliers, place Renoux, rue St Esprit, ...et rues adjacentes...suppression de la circulation va impacter nos chiffres d'affaires... ».
- RE 210 : « ...impossible d'avoir un report de circulation pour le secteur Ballainvilliers... ».
- RE 322 : « ...aucune explication n'a été donnée sur ce qu'est une ZTL... ».
- RE 351 « ...allées du Cardo, projet très intéressant...mais conséquences pour les rues voisines ? Quel plan de circulation est-il prévu dans cette zone pour ne pas créer de problème dans des rues qui n'en ont pas aujourd'hui ? ».
- RE 373 : « ...accès à notre garage place Renoux ? ... ».
- RPS 9 : DG hyperburo, 77 rue Blatin : « ...négativement impactés par projet ZTL...nos clients achètent des articles lourds...doivent accéder au magasin...commencer la mise en ZTL au niveau du croisement avec av . F.Roosevelt (square A. Varenne) permettrait continuité de nos activités ainsi que celle de nos voisins cuisiniste et vendeur de scooters... ». **Cette suggestion sera soumise au maître d'ouvrage par la commission.**
- RE 433 : *Atelier de réparation de scooters et motos sis rue Blatin. Idem à RPS 9*

#### **6.1.4.3 Les demandes particulières**

- RE 253, 260 : demande de conteneurs à déchets enterrés en centre-ville.
- RE 351 : cas particulier de débitant de tabac...camion de livraison ne peut être garé à 50 m de la boutique (sécurité) ; maintien du parking Desaix indispensable à la survie de l'hypercentre ».
- RPCf 3 : la propriétaire de chambres d'hôtes « la pause dorée », 19 av Carnot souhaite que ses clients puissent accéder à l'hébergement en qualité d'ayants-droits.
- RPCf 8 : « ...ne pas oublier la rue Breschet (qui est envahie par des stationnements indus )...mettre des piquets en métal... ».
- RPCf 14 : « propriétaire résidences étudiants rue Ballainvilliers...accès des artisans, livraison électroménager ? ».
- RPAL 5 : «...mon problème est de rentrer chez moi (av. Carnot) en voiture...serai-je ayant droit ?...par quoi seront remplacés les parkings Ballainvilliers-Renoux-Vercingétorix... ».
- RPD 4 : s'interroge sur « ...accès et stationnements rues Audollent, Delarbre et Bansac du fait de mon activité professionnelle (bar Le Potache 30 av. Carnot) ».

***La Commission d'Enquête constate que si le projet de ZTL reçoit l'approbation, pour son principe et ses objectifs de certains citoyens, des commerçants, artisans, voire avocats craignent que les restrictions d'accès et de stationnement constituent une entrave à leur activité.***

***Elle note, par ailleurs leur inquiétude par rapport à l'indemnisation de la perte de chiffre d'affaires pendant la phase de travaux.***

***Elle constate cependant que nombre d'observations concernent notamment la rue Ballainvilliers, laquelle est impactée, indépendamment du projet de ligne BHNS, par le projet de requalification urbaine « Renoux-Ballainvilliers-Joffre-Vercingétorix ». L'interface entre les 2 projets n'est pas toujours comprise par les citoyens.***

***Elle prend acte, de l'invocation par certains de ces pétitionnaires, du manque de concertation sur le projet. Elle exprime son étonnement à cet égard, car elle a eu connaissance de l'ensemble des éléments et événements produits et organisés à cette fin pendant la période d'élaboration du projet. (Cf. 1ere partie du présent rapport).***

***Enfin, elle rappellera au maître d'ouvrage la nécessité de régler, de façon claire, l'accès à la zone aux ayants-droits, dont la liste devra être déterminée avec attention.***

#### **6.1.5 Les observations concernant le réseau de transport en commun de la métropole**

De nombreuses observations interpellent le maître d'ouvrage sur la nécessité de maintenir ou développer un réseau de transport en commun « complémentaire » correspondant aux besoins de leurs auteurs. ***Cette problématique est bien partie intégrante du projet Inspire,***

***mais elle se situe hors du champ de la présente Enquête Publique. La commission a cependant tenu à attirer l'attention du maître d'ouvrage sur les attentes exprimées ainsi par le public, en retenant les observations suivantes :***

- RE 15 : « ...dommage que la ligne C ne fasse pas un crochet sur Le Cendre...mon fils va au collège de La Ribeyre, et le 34 n'y va pas... ».
- RE 30 : « ...pourquoi Gerzat est le grand oublié de votre projet ? ».
- RE 33 : « ...j'habite Romagnat et travaille sur Aubière...dommage de ne pas être mieux desservi... ».
- RE 48 : « ...il faudrait s'assurer que les correspondances entre les premiers bus du matin (Ceyrat) et le tramway place du 1<sup>er</sup> mai soient assurées... ».
- RE 73 : « ...nécessité d'améliorer les dessertes extrêmes matinées et soirées des zone péri-urbaines (Aubière, Romagnat)... ».
- RE 75 : « ...très étonnée que Orcines n'entre pas dans les démarches de mobilité... ».
- RE 81 : «...rien pour La Roche Blanche... ».
- RE 86 : « Les arrêts Livradois, Gardes, Monteix...ne seront plus desservis...le trajet actuel de la ligne C est mieux que le futur... ».
- RE 101 : « ...améliorer les fréquences et dessertes des quartiers excentrés, y compris le soir, les W-E... ».
- RE 115 : « ...en l'absence d'une ligne de bus entre Orcines et Clermont-centre en 20mn...je m'oppose au projet... ».
- RE 121, 128, 235,237 : « Orcine est exclue de l'aménagement... », « Orcine oublié... », « rendre permanent sur toute l'année le bus qui mène au panoramique des Dômes et élargir ses horaires... ».
- RE 136 : « Malauzat...la t2c ne dessert pas notre commune... ».
- RE 155, 157, 184 , 391, 393 : «...pensez plutôt à développer les lignes non existantes : Chanat la Mouteyre et l'Etang... », « Nohanent, Pérignat, Le Cendre... ».
- RE 164 : « ...desserte du lycée de Chamalières par la ligne B... ».
- RE 176 : « ...tout le nord de l'agglo. (zone de Ladoux, Gerzat, Blanzat, Chateaugay) est absent de cette réorganisation... ».
- RE 179 : « ...satisfait que le passage par le zénith soit enfin pris en compte...mais atterré de la surface de Cournon qui ne sera pas desservie...rues de la gare, Clermont, rives d'Allier... ».
- RE 182 : Le Comité de quartier « Les Amis de Clermont-Centre » : « ...milite pour la création d'une navette électrique reliant Jaude à Delille via la place de la Victoire et la rue du Port... ».
- RE 192, RE 219 : « ...regrettable que la ligne B évite l'ancien arrêt « stade Michelin/pôle santé République... ».
- RE 212 : « ...avenue G. Clémenceau, av. des Dômes, av. de la République plus desservies par la ligne C ? ».
- RE 226 : « liaison Lempdes/Cournon pas satisfaisante » ; RE 434 « Projet pas assez ambitieux sur réduction de l'utilisation de la voiture...oublie Lempdes, Pont du

- Château...imprécis sur ZTL... » ; RE 451 « ...pour les trajets domicile/travail de Lempdes vers le Centre-Ville, cela ne va pas s'améliorer !!! ».
- RE 229 : « ...il faut nécessairement un ajout entre la place Joseph Gardet et le lycée Lafayette sur l'itinéraire précédent... ».
  - RE 239, 420 : « ...le C ne desservira plus l'avenue de la République (Cournon)...nous demandons une solution permettent aux habitants de notre quartier de bénéficier de passages de bus à fréquences raisonnables... » ; RE 366 : « ...maintenir un bus sur l'actuelle ligne C... » ; RE 416, 422 : « desserte du quartier de l'école Léon Dhermain ? »
  - RE 240, 411 : « ...développer le transport à la demande pour Orcines via la vallée de Royat...desservir le lycée de Chamalières... ».
  - RE 245 : « ...penser aux habitants de la périphérie ...Saint-Amant-Tallende... ».
  - RE 246 : « favorable à prolongation ligne B jusqu'à l'aéroport...que ligne 26 fonctionne le dimanche... ».
  - RE 257 : « ...projet déjà dépassé...oublie Riom, Orcines...maison des sports, quartier ... ».
  - RE 272 : « ...légitime pour des personnes actuellement desservies par la ligne C (à Cournon), de vouloir continuer à l'être...prévoir second itinéraire parallèle avec alternance de desserte... » ; « ...conclure un partenariat avec la SNCF pour coordonner les transports...mettre en service ligne de Billom=désengorger le pont... ». RE 303 : idem « ...et l'avenue de la République (Cournon) ?... ».
  - RE 287 : « ...le développement vers Cébazat semble être oublié... ».
  - RE 313 : « ...et les correspondances avec les villes limitrophes... ».
  - RE 325 : « ...desserte stade Michelin (par la ligne B)...comment rentrer les soirs de match,... » ; RE 407 idem.
  - RE 342 : « ...rien de nouveau si on habite Aubière et travaille à Estaing... ».
  - RE 368 : « ...vitesse excessive des voitures et bus ligne 10...(Durtol), demande ralentisseurs et passages piétons sécurisés... ».
  - RE 426, 427 : « ...maintenir l'arrêt « Layat » (Durtol)... ».
  - RE 440, 441 : « indispensable pour tous les Pérignatois qu'une station soit établie entre Zénith/Grande Halle et Leclerc/ gare de Cournon... »
  - RPAI 1 : «...demande un maillage plus important de notre commune (Cournon) par des systèmes de navettes... ».
  - RPAI 4 : « signale les nuisances sonores, provoquées par des passages (qui vont augmenter), de bus vides...pas de ralentisseur sur av. St Exupéry !!! ».
  - RPAI 2 et 3 : «...arrêt Jean Jaurès va masquer la visibilité côté gauche... » ; « souhaite que le bus qui rentre par la première barrière Bourdon soit maintenu... ».
  - RPD 3 : « que devient la ligne 10 après l'arrêt Durtol... ».
  - RPD 6 : « ...le 10 ne passera plus par Berthelot !!!...le C ne desservira plus « Fournières !!! ».
  - C 8 : la desserte de Romagnat vers La Pardieu est inexistante...mettre des vélos à disposition sur Auchan Sud... ». RE 409 : Idem.

- RPC 8, RPC 3 : «...que le mini bus qui dessert la gare du Cendre au lycée fasse une boucle par le collège de La Ribeyre... » ; RPC 5 « ...que l'arrêt « croix des vignes soit toujours desservi... ».
- RPC 14 : « ...habitants Cournon, souhaite informations complémentaires sur la modification des lignes de bus... ».
- RPC 15 : « ne pas faire passer le bus à contre-sens av. Jean Moulin, et continuer à le faire passer av. Ed. Herriot » ; RE 421 idem.
- RPC 18 : « ...prendre en compte entrée des garages de la résidence « les rives d'Allier »...y c. pendant les travaux ».
- RPC 18 : « ...habitant av. de la Margeride, ...le nouveau tracé est une régression pour aller au lycée Descartes ou au centre-ville de Clermont ».
- RPRo 5 : « ...ne pas négliger ligne 5...petites navettes secteur Montchalamet, Charade, Royat (Paradis)... » ; RPRo 6 : idem.
- RPRo 11 : « ...pourquoi ne pas utiliser la ligne ferroviaire Royat-Chamalières-Rotonde-Gare ?... ».
- C1 : «...ne souhaite pas de changement sur les lignes 10 et 20... » .
- C2 : « ...problèmes d'horaires sur la ligne 22... ».
- C 8 : « desserte Romagnat-La Pardieu inexistante...mettre des vélos à disposition à Auchan Sud...3.
- C 10 : « ...gratuité des transports...navette gratuite gare SNCF-gare routière... ».
- C 17 : « ...espère que « arrêt croix des Vignes » sur l'av. de la République (Cournon) sera toujours desservi ».

### **6.1.6 Les observations concernant les parkings relais**

Comme la précédente, cette thématique se situe hors du champ de la présente l'enquête publique. ***La commission a cependant considéré que des parkings relais judicieusement situés constituent un complément indispensable au projet de lignes de BHNS, et donc qu'il est tout à fait légitime qu'ils soient revendiqués par la voie de plusieurs observations, notamment :***

- RE 27 : « ...renforcer l'utilisation des transports en commun, le but de votre projet, implique d'inciter les conducteurs à laisser leurs véhicules dans des parkings relais...sans cela, ils conserveront leurs habitudes... »
- RE 44 : « ... des parkings relais sont-ils prévus ?...nécessaires pour pouvoir laisser sa voiture proche des axes de bus... ». RE 272, 281, 304,308 idem.
- RE 72, RPRo 11 : « pourquoi pas de parkings relais au bout de la ligne B côté Royat ?  
«
- RPC 9, RE 97, : « ...la ligne C devrait passer par-dessus l'Allier et permettre d'accéder à un parking relais à Pérignat/Allier...Cela permettrait de débloquent les bouchons permanents sur le pont de Cournon ... ».
- RE 128 : « ...la priorité, c'est une ligne de bus, à la sortie d'Orcines, avec un parking relais proche de cette ligne... ».

- RE 182 : Comité de quartier « Les Amis du Centre-ville » : « ...le succès du projet est totalement dépendant de la création de parkings relais suffisamment grands aux terminus des lignes B et C, et aussi en divers points du parcours... ».
- RE 203 : « Les PR en tête des 2 lignes, sont-ils prévus, suffisamment dimensionnés, faciles d'accès, gratuits ? ».
- RE 252 : « ...ne pas fermer les accès nord côté Limoges/Pontgibaud sans avoir créé au préalable de vraies lignes de transport fixes et des parkings relais... ».
- RE 253 : « ...nécessité impérative de faire des parkings relais et des navettes électriques pour améliorer le transfert des personnes âgées... ».
- RE 254 : « ...nous sommes opposés à ce que notre parking (Rivaly), devienne parking relais...nous demandons comptage des places libres la journée... ».
- RE 305 : « ...pourquoi ne pas prolonger la ligne C jusqu'au stade de Durtol...favoriserait l'utilisation du BHNS ».
- RE 316 : « ...où seront les parkings sur Royat ?... » ; RE 379 « ...pour un parking relai au Breuil ... ».
- RE 329 : « ...assortie de nombreux parkings supplémentaires, cette mesure inciterait à laisser leur voiture à la périphérie des villes... ».
- RE 330 : « ...les parcs relais ne sont pas englobés dans le projet...curieux ! ».
- RE 341 : « ...il faut des parkings relais près de l'A75... » ; RE 396 « ...besoin de développer des parkings aux entrées de l'agglomération... ».
- RPS 2 : document n°4 «...D'autre part, nous ne savons pas, à ce jour, où se trouveraient les fameux parkings relais ; alors que ce sujet est totalement inclusif dans ce projet Inspire... ».
- RPCf 11 : « ...indispensables parkings relais...non mentionnés dans l'enquête...cette absence est anormale. ». RE 405, 435, 450 idem.
- RPCf 12 : « Réduire la circulation routière...encore faut-il qu'il y ait un parking relai en haut de l'avenue du Puy-de-Dôme... ». RE 378 idem.
- RPD 3 : « ...il pourrait y avoir un parking relai sur la place de la gare de Durtol...reconsidérer (les négociations) en direction du parking des HLM Le Rivaly...les habitants n'apprécient pas cette OPA faite dans leur dos... ».
- RPD 9 : « ...relevons incohérence/terminus en face de la clinique (Durtol)...demandons que terminal s'arrête sur parking relai av. de Pontgibaud...sollicitons également un point relai C Vélo à l'emplacement du parking relai ». RE 376 idem. « ...Utiliser le parking de covoiturage à proximité du terminus de la ligne 10... ».
- RPC 15 : propose un PR « après le lycée Descartes, au rond-point, route de Lempdes... ».
- C 10 : « ...aller vers des parkings relais à 2 niveaux... ».
- C 11 : l'association des locataires du Rivaly s'interroge sur la pertinence d'un parking relai dans sa résidence... » demande les résultats de comptage des places libres en journée... ».

### 6.1.7 Nota Bene relatif aux contributions collectives

Après les avoir répertoriées, analysées et pris en compte lors de l'élaboration de son avis, et afin de ne pas en édulcorer le contenu, la Commission a souhaité reproduire in-extenso, en annexe à son rapport, les contributions collectives porteuses de propositions constructives que le porteur de projet pourra étudier à l'issue de la présente Enquête Publique.

Sont donc reportées dans le dossier intitulé : « III Contributions collectives annexées », les contributions :

- **Des Comités de quartier de Clermont-Ferrand :**

- 1- « Union des comités de quartier » (RE 280 et RPCf 11).
- 2 - « Clermont-sud » (RPS 2) accompagnée d'une pétition avec signatures.
- 3 - « Gravouzes-4 Routes-Montjuzet » (RPCf 12).
- 4 - « Fontaine du Bac-Creux de l'Enfer » (RPCf 9 et RPC).
- 5 - « Les Amis de Clermont-Centre » (RE 182).
- 6 – « Saint Jacques » (RE 320).

- **Des collectifs, associations, groupes politiques ou municipalités :**

- 7 - « collectif de commerçants et professions de santé du quartier du lac à Cournon » (RPS 7) appuyée par pétition et signatures.
- 8 - « association OrbiMob ». (RE 425).
- 9 - Groupe Ecologie les Verts de CAM (450).
- 10 – Groupe Avenir Républicain du Conseil municipal de Clermont Ferrand (RE 417).
- 11 – Contribution de la CCI (RE 344).
- 12 – Contribution de la FRTP auvergne Rhône Alpes accompagnée de courriers d'entreprises (RPS 5).
- 13 – contributions Vélo cité 63 (RE 282, RE 328 et RE 365)
- 14 – contribution de l'association des usagers des transports d'Auvergne (RE 359)
- 15 – contribution idées pour Beaumont (RE 367)

### 6.1.8 Nota Bene relatif au registre de l'enquête parcellaire déposé en mairie de Chamalières

La Commission d'enquêtes a constaté que le registre de la commune de Chamalières destiné à l'Enquête parcellaire, et donc ouvert par Monsieur le Maire, a été en fait utilisé pour recevoir des observations concernant la DUP, de même que des courriers et notes agrafés hors de la présence des commissaires enquêteurs.

Le contenu dudit registre, identifié RPCh3 a toutefois été analysé et pris en compte par la commission. Il exprimait :

- Une opposition au projet : RPCh3 -3, 9, 10, 11

- Une opposition à la suppression de l'arrêt « avenue thermale » RPCh3-3, 4, 6, 9, 9 bis, 11, 12
- Une opposition à l'abattage des arbres avenue de Royat ou Bd Berthelot : RPCh3-1, 2, 5, 7, 13, 14.
- La suppression de (1000) places de stationnement RPCh3-7.
- Le revêtement de l'avenue de Royat et l'option énergétique (pourquoi pas l'hydrogène ?). RPCh3-4

## **6.2 Concernant la mise en compatibilité des PLU**

L'enquête « mise en conformité des PLU » n'a pas donné lieu à contribution, si ce n'est indirectement en ce qui concerne :

- l'implantation du centre d'entretien et de maintenance (CEM), qui a fait l'objet des quelques observations négatives sur l'enquête DUP relevées en 6.1.3.4 ci-avant ;
- les pertes d'alignement d'arbres.

***La commission d'enquêtes acte :***

- ***que la zone prévue pour y installer le CEM est actuellement classée UA, zone à urbaniser pour activité économique mixte, dont l'article 1 exclu les exploitation agricoles ;***
- ***et que la CDPENAF n'a pas formulé d'objection à cette implantation, moyennant l'engagement du porteur de projet à mettre en œuvre et financer des mesures de compensation collectives (voir 3.3 ci-avant).***

***Elle rappellera au maître d'ouvrage cet engagement lors de la remise de son PV de synthèse.***

***Elle admet également, que les pertes d'alignement d'arbres résultent de contraintes physiques et fonctionnelles incontournables du projet, et elle prend acte du bilan global largement positif d'environ 1140 arbres supplémentaires sur l'ensemble du projet.***

## **6.3 Concernant l'enquête parcellaire**

Il n'y a eu aucune observation laissée sur le registre de la **SMTC**, ni sur celui d'**Aubière**, ni sur celui de **Clermont Ferrand**, ni sur celui de **Durtol**.

Sur le registre de **Royat** il y a eu une contribution mais elle concernait l'enquête DUP.

Sur le registre de **Chamalières** il y a eu 17 contributions mais elles concernaient toutes l'enquête DUP (cf 6.1.8 ci-avant).

Sur le registre d'**Aulnat** il y a eu une contribution, voir 6.3.1 ci-dessous.

Sur celui de **Cournon d'Auvergne** également deux contributions, voir 6.3.3 ci-dessous.

Une contribution sous forme d'un courrier concernant la commune de **Clermont Ferrand**, voir 6.3.2 ci-dessous, nous a été remise en permanence à Chamalières ; il a été enregistré sous le numéro C12 dans les courriers reçus à la SMTC.

### **6.3.1 Commune d'Aulnat**

Nous avons reçu en permanence **mesdames Sauzet et Rocher**, résidentes l'une rue Pasteur et l'autre résidence champêtre à Aulnat.

Elles sont très indirectement concernées par l'expropriation de la parcelle AE 403, dans la mesure où la limite du projet de la ligne BHNS comprend un petit triangle de la parcelle AE 174 qui appartient à une copropriété dont elles font partie.

Elles ont également laissé une observation relative à des parcelles dont elles sont propriétaires en zone UD, parcelles non concernées par l'enquête. Elles ont donc profité de leur venue en permanence en mairie, pour rencontrer les services d'urbanisme de la commune.

### **6.3.2 Commune de Clermont-Ferrand**

Nous avons reçu en permanence monsieur Boudet, gérant de la **société Electronik**, à propos de la parcelle KO 168 de 43ca située devant l'entreprise sise 66 avenue Bergougnan.

Il a fait valoir dans un courrier (enregistré C12 reçu à la SMTC) que l'espace susceptible d'expropriation, situé devant son entreprise, est indispensable à son activité : il sert à l'arrivée et la préparation des livraisons, ainsi qu'à divers travaux comme le détartrage, la soudure, le nettoyage...

### **6.3.3 Commune de Cournon d'Auvergne**

La société de promotion immobilière « **Amétis Rhône Alpes Auvergne** », à propos des parcelles BY138 / BY139 / BY 140 avenue du maréchal Foch, a rappelé par courrier :

- Qu'elle a acquis la propriété concernée le 20/12/2021,
- Qu'elle a obtenu un permis de construire le 06/09/2021,
- Que Clermont Auvergne Métropole a délivré plusieurs décisions favorables d'agrément et de financement au bénéfice de SA Auvergne Habitat : acte de vente signé avec SA Auvergne Habitat portant sur 29 logements, plus 19 logements PLA-I, 5 logements PLS et 53 places de stationnement.

Son directeur général, Patrick Comte, considère que ce projet d'expropriation résulte d'une erreur de tracé.

Nous avons reçu en permanence **Mr Pounhet**, habitant 15 Avenue de la Libération, sur la parcelle BS 503, dont il est propriétaire. Le projet nécessite l'expropriation d'une bande de terrain d'environ 1 mètre de largeur et implique la démolition de sa clôture.

Il demande une reconstruction de sa clôture à l'identique, mais avec un portail coulissant.

Enfin, nous avons reçu en permanence : le syndic et le président du conseil syndical de **la copropriété sise sur la parcelle BH 30** contiguë à l'avenue Jean Moulin, ainsi que deux dames résident dans cette copropriété.

Le projet nécessite l'expropriation d'une bande de terrain d'environ 1,50 mètre de largeur et l'arrachage de la haie constituant la limite actuelle.

Consécutivement aux renseignements obtenus, ces personnes n'ont pas formulé d'observation sur le registre.

**La commission d'enquête a pris acte de ces observations et constate que :**

- ***l'observation de mesdames Sauzet et Rocher à Aulnat est plus de l'ordre du renseignement, et que les réponses que nous avons apportées, à savoir que la parcelle AE 174 n'est pas concernées par l'enquête parcellaire, semble les avoir satisfaites ;***
- ***la demande de Mr Pounet à Cournon d'Auvergne relative à un portail coulissant est dans l'ordre des demandes qui sont prises en compte par le maitre d'ouvrage, ce qui nous a été confirmé ;***
- ***la demande de la Ste Electronik, concernant son espace de travail extérieur, est tout à fait justifiée et que la largeur du trottoir à cet endroit-là devrait permettre de trouver une solution à son problème ;***
- ***la demande d'acquisition des terrains de la société de promotion immobilière Amétis Rhône Alpes Auvergne, est incompatible avec l'acte de vente du terrain daté de décembre 2021, de même l'obtention du permis et les décisions favorables d'agrément et de financement du projet également datées de 2021.***

## **7 LE PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET LE MEMOIRE EN REPONSE**

Conformément à l'article 8 de l'Arrêté prescrivant les Enquêtes, le 7 juillet, la Commission a présenté au maitre d'ouvrage, représenté par M. François Rage, Président du SMTC, accompagné de ses collaborateurs en charge du projet, un procès-verbal de synthèse (Cf. annexe 3). Elle lui a ainsi fait part de ses constatations concernant le déroulement de l'Enquête et les phases de concertation préalable, d'une part, et du contenu des observations recueillies au cours de l'Enquête, d'autre part.

Par ailleurs, elle l'a interrogé sur :

- Les solutions envisagées pour pallier la mise en sens unique de l'avenue Bergougnan (itinéraires de délestage et parking-relai au terminal de la ligne C).
- Sa position à l'égard des propositions formulées par des comités de quartier sur l'aménagement de la rue de l'Oradou.
- La possibilité de concevoir une phase expérimentale concernant l'aménagement de ces deux axes.
- Les opportunités de restitution, par rapport au projet, de places de stationnement dans le « quartier du lac » de Cournon.
- L'opportunité de réduire la ZTL, côté ouest de la rue Blatin, d'une part, et de définir la liste des catégories de personnes pouvant circuler sur cette zone.
- L'état d'avancement du programme de « compensation collective » pour donner suite à l'implantation du CEM sur des terres à potentiel agricole.
- Plusieurs points particuliers : suppression de l'arrêt « avenue thermale », av. de Royat ; nuisances sonores sur le quartier de la gare de Cournon ; fonctionnement du carrefour « av. Bergougnan/Bd Berthelot » ; solutions à proposer à divers acteurs économiques (carrosserie Moll av. de l'Oradou, Electronik av. Bergougnan, Limoux Bd Saint-Jean) ;

- Sur sa stratégie concernant la création des parkings-relais.

Dans sa réponse (Cf. Annexe 4) transmise par courrier électronique le 18 juillet, le maître d'ouvrage a confirmé ses engagements sur les points suivants :

- L'état d'avancement de la recherche d'un site pour un parking relais à Durtol – des propositions d'itinéraires de report en substitution de la mise en sens unique de l'av. Bergougnan – la préservation de l'accès pour les riverains de ladite avenue.
- La poursuite de la concertation avec les comités de quartier concernant la rue de l'Oradou.
- Le fait que les phases de travaux préalables (réseaux...) constitueront une phase « expérimentale » pour le fonctionnement du projet sur les secteurs Bergougnan et Oradou, d'une part, et l'engagement de « poursuivre la concertation afin de s'assurer de la prise en compte des cas particuliers et d'optimiser l'usage des voies ».
- Des propositions d'augmentation significative des capacités de stationnement dans le « quartier du lac » de Cournon.
- L'étude de la proposition concernant la réduction (ouest rue Blatin) de la ZTL, et l'identification des « ayants-droits » sur ladite zone.
- Sur l'état d'avancement du programme de « compensation collective », en partenariat avec la chambre d'agriculture.
- Sur la recherche de solutions concernant l'impact du projet pour les riverains du quartier de la gare de Cournon, et les activités économiques signalées.
- L'état d'avancement des démarches concernant les parkings relais, « Dans le cadre de la déclaration de projet, la Métropole (30 septembre 2022) et le SMTC (6 octobre 2022) définiront un programme précis de réalisation de ces P+R pour les lignes B et C avec budget et planning associés ».

***La Commission considère que le maître d'ouvrage a ainsi pris en compte l'essentiel des observations issues de l'Enquête, et qu'il s'est attaché, à leur apporter, dans la plupart des cas, une réponse positive, sans altérer l'économie générale et la finalité de son projet.***

***Elle prend donc acte de ses engagements concernant les divers points ci-dessus rappelés, et aussi de sa volonté de poursuivre la concertation avec les intéressés « afin de s'assurer de la prise en compte des cas particuliers, et d'optimiser l'usage des voies ».***

Remis aux services de la préfecture le 3 août 2022, par la commission d'enquête

**Daniel Taurand (président)**

**Jean-Christophe Peureux**

**Bernard Mundet**